



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.17/5
Février 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Neuvième réunion intergouvernementale sur le
Plan d'action du Programme pour l'environnement des
Caraïbes et Sixième réunion des Parties contractantes à la
Convention pour la protection et la mise en valeur du
milieu marin dans la région des Caraïbes

Kingston, Jamaïque 14-18 février 2000

Rapport de la réunion

Table des Matières

	<i>Pages</i>
Rapport de la réunion	1 - 24
Annexe I:	- Liste des Participants
Annexe II:	- Ordre du Jour
Annexe III:	- Liste des Documents
Annexe IV:	- Décisions de la Réunion
APPENDICE I	- Plan de travail et budget (tableaux)
APPENDICE II	- Termes de référence et fonctions du RAC/REMPEITEC-CARIB
APPENDICE III	- Barème des contributions au Fond fiduciaire de PEC pour 2000 - 2001

RAPPORT DE LA REUNION

Introduction

1. La Neuvième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Sixième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes a été convoquée par M. Jorge Illueca, Directeur exécutif adjoint du PNUE à Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000. La Réunion s'est fixée comme objectifs de passer en revue les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de prendre des décisions en ce qui concerne son avancement dans le nouveau millénaire. Les participants ont :
 - Evalué les projets et les activités mis en œuvre dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 1997-1999;
 - Passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises lors de la Huitième réunion intergouvernementale et Cinquième réunion des Parties contractantes (Kingston 9-13 décembre, 1996) et Douzième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes (Kingston 9-12 juin 1997);
 - Débattu de nouvelles stratégies visant à renforcer et à développer le Programme pour l'environnement des Caraïbes;
 - Passé en revue la proposition faite par deux gouvernements afin de créer et développer des Centres d'activités régionaux;
 - Décidé de la composition du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2000-2001; et
 - Examiné les objectifs proposés de la Réunion tels qu'ils figurent dans le Rapport du Directeur exécutif du PNUE (DEC/CAR IG.17/4) et adopté les décisions nécessaires pour continuer la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes.
2. Tous les Etats et les Territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Commission de l'Union européenne ont été invités à la Réunion. De plus, les Etats montrant un intérêt pour la protection du milieu marin de la Région des Caraïbes, ainsi que les représentants des Nations Unies et autres organisations participant ou s'intéressant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et plusieurs organisations non-gouvernementales ont été invitées à la Réunion en qualité d'observateurs : Birdlife Jamaica, l'Institut des Ressources naturelles (CANARI), CARICOM, l'Association de Conservation de Dominique, la voix de la Terre/Monitor International, le Réseau de l'Est des Cétacés des Caraïbes Orientales (ECCN), la Fondation du 3ème Millénaire, la société Humanitaires d'Etats-Unis, l'Organisation

Internationale Maritime (OMI), le Fonds International pour la protection des animaux (IFAW), Monitor International, L'Organisation des Etats des Caraïbes Orientales (OECO), la Convention de Ramsar, le Centre régional pour le secours d'urgence, l'information et la formation en cas de pollution marine (REMPEITC-Carib), l'Agence suédoise de coopération internationale de développement international (SIDA), le centre suédois pour le développement et la gestion des Ressources maritimes côtières (SWEDMAR) et la conservation de milieu naturel et de l'agence des Etats-Unis pour le développement international.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion

3. La Réunion a été ouverte le 14 février 2000 au Centre de conférence de la Jamaïque à 9h. par M. Jorge Illueca, Directeur exécutif adjoint de la Division des Conventions sur l'Environnement pour le PNUE, Nairobi, au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Dr Klaus Toepfer.
4. Dans son discours inauguration, M. Illueca a mis en valeur le rôle du Programme pour l'environnement des Caraïbes, les accords juridiques conclus, les initiatives prises pour son avancement institutionnel, et les projets et les activités auxquels le PNUE a donné la priorité.
5. En souhaitant la bienvenue aux délégués et aux participants, M. Illueca a insisté sur le rôle croissant du Programme pour l'environnement des Caraïbes, ainsi que les nombreuses demandes faites auprès du Secrétariat dans les domaines juridique, institutionnel et de programmation. Il a félicité Nelson Andrade et le personnel du Secrétariat d'avoir su relancer un programme qui se trouvait dans une situation très critique en 1997.
6. Il a attiré l'attention des participants sur l'importance des accords juridiques et a fait état du dynamisme croissant de la Convention de Carthagène; il a également fait mention de l'adhésion de la République Dominicaine et de Belize à la Convention, portant le nombre total des Parties à la Convention à 21 sur un total possible de 28. De même, il a indiqué les récents développements du Protocole : l'entrée en vigueur imminente du Protocole SPAW, étant donné l'adhésion de Trinité et Tobago, ainsi que les déclarations prometteuses de nombreux gouvernements, et l'adoption et signature du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à Oranjestaad, Aruba en octobre dernier. Il a qualifié ce dernier d'accord décisif, de modèle pour la mise en œuvre du Programme d'Action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due à des sources terrestres, et a vivement recommandé sa ratification et sa mise en œuvre.
7. En ce qui concerne les progrès institutionnels, M. Illueca a fait remarquer que la coordination avec des initiatives globales était de plus en plus importante. Il a fait mention de la Deuxième réunion mondiale des Conventions sur les mers régionales et des Plans d'action, convoquée à la Haye début juillet 1999 par le PNUE, à laquelle ont participé 14 des 16 conventions sur les mers régionales et plans d'action, ainsi que les secrétariats de 7 conventions et accords mondiaux. Cette Réunion a vu s'établir la

coopération horizontale entre les conventions sur les mers régionales plus avancées et les moins développées, ainsi que la coopération accrue entre les conventions mondiales et les mers régionales.

8. M. Illueca a brièvement passé en revue les priorités accordées par le Conseil d'administration du PNUE, comme par exemple la nécessité d'obtenir un soutien considérable pour les conventions et plans d'action divers, y compris un soutien financier et technique au développement de projets financés par le FME. Il a également noté qu'un nombre considérable de projets proposés par le biais du Programme pour l'environnement des Caraïbes a été approuvé -- marque de confiance à l'égard du Programme, fondée sur ses bons résultats en matière d'exécution.
9. En conclusion, M. Illueca a vivement encouragé les participants à apporter leur soutien financier et technique en vue d'assurer la croissance et le succès continu du Programme.
10. Le représentant du Gouvernement de la Jamaïque, l'honorable Anthony Hylton, Ministre des Affaires Etrangères, a, de même, souhaité la bienvenue au nom de son Gouvernement. Dans ses paroles d'accueil, il a réitéré le rôle vital que jouent dans la vie quotidienne l'océan et ses ressources marines. Il a souligné la menace constante de pollution marine due à l'évacuation des eaux usées, au déversement illégal de déchets solides et de déchets provenant des navires, et la diminution des ressources marines vivantes.
11. M. le Ministre Hylton a insisté sur l'engagement du Gouvernement de la Jamaïque de se joindre aux pays de la région pour protéger, développer et gérer les ressources côtières et marines. En témoignage, il a cité l'adhésion de la Jamaïque à de nombreux accords maritimes internationaux et à d'autres traités et accords relatifs d'importance internationale.
12. Il a également cité la participation de la Jamaïque à divers programmes menés en collaboration avec le secteur privé, des organisations non-gouvernementales et des agences internationales, faisant tout particulièrement référence au Projet de Réhabilitation du Port de Kingston et au projet d'amélioration de la qualité de l'eau du littoral (CWIP) mené par le Gouvernement de la Jamaïque et USAID. Il a fait part aux participants de l'existence du Conseil sur la gestion de l'océan et des zones côtières, établi en 1998 – l'Année de l'Océan – qui guide le développement de la politique nationale dans ce domaine.

Point 2 de l'ordre du jour: Organisation de la Réunion

(a) Règlement Intérieur

13. Le Règlement Intérieur du Conseil de Direction du PNUE (UNEP/GC/3/Rev.3) a été appliqué mutatis mutandis, pour la conduite de la Réunion.

(b) Election du Bureau

14. La Réunion a procédé à l'élection parmi les participants des membres suivants – ceux-ci constitueront aussi le Bureau des Parties contractantes pour la période 2000-2001: le Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur:

Président:	M. Franklin McDONALD	(Jamaïque)
Premier Vice-président:	Mme. Beverly WADE	(Belize)
Deuxième Vice-président:	Dr. Jean-François PULVENIS	(Venezuela)
Troisième Vice-président:	M. Harold GUISTE	(Dominica)
Rapporteur:	M. Ben M.J. KOMPROE	(Antilles Néerlandaises, au nom du Royaume des Pays-Bas)

(c) Organisation du Travail

15. L'anglais, le français et l'espagnol ont été les langues de travail de la Réunion. Le Secrétariat a fourni l'interprétation simultanée dans les trois langues lors des sessions plénières ; les documents de travail de la Réunion étaient disponibles dans toutes les langues de travail.
16. Les participants ont convenu de former, au besoin, des groupes de travail pendant la réunion, mais l'interprétation simultanée n'a pas été fournie à ces derniers.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

17. L'ordre du jour provisoire, proposé dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/1, a été présenté aux participants par le Président. Bon nombre de délégations ont fait remarquer que des points d'extrême importance pour tous les gouvernements membres, notamment les règles financières et le règlement intérieur tels qu'ils ont été proposés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire ont, dans le passé, fait l'objet de discussions avant la Réunion Intergouvernementale afin de faciliter leur adoption. La délégation de Cuba a suggéré que ces deux points soient reportés afin de permettre des discussions préliminaires lors d'une réunion qui pourrait se tenir à Cuba. D'autres délégations ont exhorté les participants de traiter de la situation financière du Programme comme point d'urgence.
18. En réponse aux questions soulevées, le Secrétariat a fait remarquer que le Programme pour l'environnement des Caraïbes a fonctionné sans règlement clairement défini ni directives financières, ce qui est pourtant nécessaire pour permettre l'amélioration de l'administration du Programme.
19. Certaines délégations ont suggéré que des discussions sur les règles financières pourraient se tenir en même temps que celles portant sur la stratégie financière pour le Programme.
20. Dans ce contexte, les participants ont convenu que la deuxième partie du point 6 de l'ordre du jour proposé portant sur les règles financières soit rayée de l'ordre du jour mais

que, toutefois, l'on en tienne compte lors des discussions des autres questions figurant à ce point de l'ordre du jour. En ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour provisoire sur le Règlement Intérieur, les participants ont convenu de rayer ce point.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Comité de surveillance et du Président du Bureau des Parties contractantes

21. Le Président du Comité de Surveillance et le Président du Bureau des Parties Contractantes durant la période biennale 1998-1999, une seule et même personne, a présenté son rapport contenu dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/3.
22. Dans son rapport, la Présidente du Comité de Surveillance a noté qu'après une période de huit ans sans l'adhésion de gouvernements supplémentaires à la Convention de Carthagène, les Gouvernements de la République Dominicaine et de Belize ont adhéré à la Convention de Carthagène et au Protocole sur les déversements d'hydrocarbures, portant à 21 le nombre total des Parties Contractantes. Avec la ratification du Protocole SPAW par Trinité et Tobago, il est probable que cet instrument entre en vigueur en l'an 2000 puisque, de ce fait, il ne faut plus que l'adhésion d'une seule autre partie. A cet égard, elle a avisé les participants de l'intention du Gouvernement de Sainte-Lucie d'y adhérer dans les semaines à venir. Elle a aussi évoqué l'adoption du Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes (le Protocole LBS) lors d'une réunion convoquée à Aruba du 27 septembre au 6 octobre 1999.
23. Au cours de son intervention, elle a, d'autre part, exprimé sa préoccupation à propos du PEC, notamment l'absence de contributions ordinaires régulières et soutenues au Fonds d'Affectation Spéciale (FAS). Elle a suggéré que le Secrétariat sélectionne plus attentivement les pays bénéficiaires des projets et activités du PEC, liant cette sélection aux pays versant des contributions régulières au FAS ou bien ayant ratifié ou adhéré à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles.
24. En conclusion, la Présidente du Comité de Surveillance a identifié des activités visant à soutenir le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, le Protocole SPAW, le Protocole LBS ainsi que des initiatives globales appropriées. Elle a aussi réitéré le besoin d'un engagement collectif des Gouvernements à la Convention de Carthagène et autres objectifs du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (1997-1999)

25. Le Secrétariat a présenté le Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes tel que contenu dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/4, conformément aux décisions de la Huitième réunion intergouvernementale et Cinquième réunion des Parties contractantes (Kingston 9-13 décembre, 1996) et la Douzième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes (Kingston, 9-12 juin 1997).

26. M. Nelson Andrade Colmenares a mis en lumière certains aspects du Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes 1997-1999 contenant les sections suivantes:
- I. Introduction
 - II. Gestion, administration et organisation du Programme
 - III. Réalisations du Programme
 - IV. Financement du Programme pour l'environnement des Caraïbes
 - V. Objectifs proposés lors de la Neuvième réunion intergouvernementale
27. M. Andrade a précisé que des changements considérables se sont produits dans les domaines administratif, financier et de programmation. Il a informé les participants que les changements apportés aux dispositions financières et à la présentation des rapports du PEC à l'IGM avaient pour objectif d'accomplir un plus haut niveau de transparence en matière de finances et de gestion. Il a également noté que le PEC, durant la période 1997-99, a pu assurer une gestion cohérente du Programme grâce au maintien de son coordinateur, dont le contrat expirera fin 2001.
28. Il a fait mention des changements en personnel qui ont permis au Secrétariat d'améliorer son fonctionnement : Le recrutement d'un chargé de Programme pour l'AMEP, de personnel auxiliaire, d'un Assistant des Systèmes d'information, et le détachement à l'UCR d'un cadre juriste dans le cadre du Programme suédois des jeunes chargés de Programme.
29. Il a évoqué deux projets majeurs des sous-programmes CEPNET et SPAW portant sur la gestion des systèmes d'information sur l'environnement et sur le tourisme durable respectivement, et l'adoption en octobre 1999, à Aruba, du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres.
30. En ce qui concerne les finances, M. Andrade a souligné les difficultés auxquelles faisait face le PEC. Il a insisté auprès des pays sur la nécessité de verser leurs contributions et a avisé les participants que les contributions ordinaires versées au FAS sont toujours insuffisantes pour que le Secrétariat fonctionne avec un nombre adéquat d'employés. Il a également fait part des efforts fructueux du Secrétariat en matière de financement provenant de sources variées: le personnel auxiliaire du PNUE/Nairobi; des contributions extraordinaires importantes au FAS et contributions octroyées à des sous-programmes et des projets spécifiques; et plusieurs projets du FME.
31. M. Ricardo Sanchez, Directeur de l'Office régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ORPALC) du PNUE, a exprimé sa satisfaction quant à la meilleure collaboration qui s'est établie entre l'ORPALC et l'UCR/CAR et a signifié son espoir dans la poursuite de cette collaboration. M. Sanchez a également fait mention des activités de l'ORPALC dans les domaines de l'information sur l'environnement, des ressources

naturelles, des changements climatiques, de la sensibilisation du public et du droit de l'environnement .

32. Les chargés de Programmes du Secrétariat de l'UCR/CAR ont présenté d'une façon détaillée les résultats accomplis dans leurs programmes respectifs :
 - Evaluation et gestion de la pollution de l'environnement - M. Tim Kasten
 - Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) - Mme. Alessandra Vanzella-Khouri
 - Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET) - Mlle. Marjo Vierros (consultante pour l'UCR/CAR)
 - Dispositions financières - M. Jorge Flores
33. Ces présentations ont exposé les principaux objectifs, activités et réalisations des Sous-programmes, ainsi que les problèmes et les perspectives d'avenir en ce qui concerne leur développement.
34. Les participants ont noté les réalisations importantes du Programme et ont félicité le Secrétariat pour ses efforts en dépit des contraintes financières du FAS.
35. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet de la qualité de la traduction des documents.
36. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale, les délégations ont soulevé un problème de communication entre les gouvernements et le PNUE car les contributions versées au FAS n'étaient pas toujours enregistrées à temps.
37. En réponse à la question concernant l'état des contributions financières, M. Jorge Illueca, Directeur Exécutif adjoint du PNUE, a expliqué que lorsque les Gouvernements versent leurs contributions au FAS par le biais des Nations Unies à New York, ils doivent clairement identifier les comptes pour lesquels les contributions sont destinées. A défaut de quoi, et étant donné que le PNUE gère près de cinquante fonds de soutien, cela peut prendre plusieurs mois pour identifier le fonds auquel est destinée la contribution. Il a également expliqué que le PNUE à Nairobi ne peut enregistrer de contribution de manière officielle avant d'obtenir un reçu des Nations Unies à New York.
38. Le Secrétariat a ensuite indiqué les objectifs proposés figurant dans le Rapport du Directeur exécutif. Les participants ont pris note de ce dernier, ainsi que des objectifs proposés à la Réunion.

Point 6 de l'ordre du jour : Stratégie pour la durabilité financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Règlement financier du Programme pour l'environnement des Caraïbes

39. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/8 : « Stratégie pour la durabilité financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes ». Lors de sa

présentation, le Secrétariat a attiré l'attention des participants sur la Décision no. 6 de la Huitième réunion intergouvernementale et Cinquième réunion des Parties contractantes stipulant que "les contributions liquides au CTF restent le financement de base principal du Programme." Le Secrétariat a également expliqué l'impact de cette décision pour les programmes et l'administration, puisque la durabilité financière du PEC est directement liée à la planification et à l'exécution des programmes. Le Secrétariat a fait état des diverses contributions qui peuvent être versées au PEC. Plus précisément, il a été expliqué que, conformément à la Décision no. 6 de la Huitième IGM, ce sont les contributions ordinaires du FAS qui doivent financer la Coordination globale et coûts communs (OCCC) du Secrétariat de l'UCR/CAR.

40. Le Secrétariat a noté que le niveau des contributions promises au FAS ne se sont jamais concrétisées et que certaines années, les contributions ordinaires ne sont pas même suffisantes pour couvrir les frais de base en personnel pour le fonctionnement de l'UCR/CAR. Il a également fait remarquer qu'en moyenne, il existe un déficit de 60% dans le montant des contributions ordinaires destinées à couvrir le coût annuel de l'OCCC et qu'environ 40% des frais de fonctionnement sont couverts par des contributions ordinaires. Durant la période 1997-1999, le déficit a été compensé, dans une certaine mesure, par des contributions extraordinaires, le report annuel des fonds non-utilisés, le détachement de personnel, et la réduction du personnel du Secrétariat. Cependant, le Secrétariat a indiqué que cette approche ne peut durer car 1) il ne reste plus de fonds à reporter - grâce à une meilleure gestion, tous les fonds sont programmés; 2) aucune promesse de détachement de personnel n'a été faite, ni de contributions extraordinaires affectées à l'OCCC, celles-ci étant généralement assignées; et 3) le nombre actuel d'employés au Secrétariat est insuffisant pour la mise en œuvre du plan de travail.
41. La stratégie fait état des nombreuses raisons qui sont cause des difficultés financières du PEC ; ces dernières ont été présentées aux participants . Parmi celles-ci :
- la dépendance envers quelques donateurs pour couvrir les dépenses encourues par le programme dans sa totalité;
 - l'échec du système des contributions volontaires - de nombreux pays ne contribuent pas;
 - la politique de traitement égalitaire - tous les membres sont traités sur un pied d'égalité, que leurs contributions au FAS soient à jour ou qu'ils n'aient jamais contribué;
 - les problèmes de comptabilité - dû aux procédures de facturation et de comptabilité, il est difficile pour l'UCR/CAR de savoir qui est en arriérés; et
 - une stratégie de marketing limitée - les activités de collecte de fonds du PEC portent principalement sur les groupes donateurs dans le secteur public traditionnel, mais le secteur privé n'a pas été exploité.

42. Afin d'apporter une solution à certains de ces problèmes, le Secrétariat a proposé plusieurs actions - telles que contenues dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/8. Figurent entre autres :
- l'élaboration d'un budget de 4 ans pour le fonctionnement à plein rendement du bureau, y compris un personnel complet, les frais de communication et ceux encourus par les réunions. De même, l'élaboration d'un budget minimum, qui peut être aisément couvert par les contributions ordinaires. Le budget de plein rendement ne pourra être couvert que par les paiements obligatoires au FAS.
 - l'élaboration de matériel promotionnel supplémentaire et une stratégie de marketing;
 - l'inclusion des coûts de coordination dans le budget des projets;
 - encourager le paiement des arriérés par le biais de contributions en nature;
 - lors de la sélection des sites pour les projets, considérer les pays qui ont contribué au FAS; et
 - la nécessité de raviver le Comité de surveillance en vue d'améliorer l'administration, la propriété et de soutenir la collecte de fonds.
43. Le Secrétariat a conclu sa présentation en reconnaissant que les contributions ordinaires ne couvriraient pas les coûts de l'OCCC pour un plein rendement. Par conséquent, le Secrétariat a présenté dans le plan de travail proposé pour la période 2000 - 2001 (UNEP(DEC)/CAR IG.17/8) un budget minimum nécessaire pour satisfaire aux coûts de base de l'OCCC et un budget de plein rendement dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.17/8, sachant que ces coûts supplémentaires devraient être couverts par des fonds externes, en sus des collectes de fonds destinés aux projets. Si la collecte de fonds ne rassemble pas les fonds nécessaires, il faudra réduire les dépenses, et la productivité s'en verra diminuée.
44. En réaction à la Stratégie présentée par le Secrétariat, la question des engagements financiers et autres envers le Programme pour l'environnement des Caraïbes a été à nouveau soulevée par les délégations. La question de savoir si le PEC était suffisamment attrayant pour maintenir l'intérêt des gouvernements a été débattue et les aspects du Programme qui n'étaient plus offerts ont été mentionnés. Le Secrétariat a enjoint de stimuler un plus grand travail d'équipe entre les Parties, les Gouvernements et lui-même, aux fins d'engendrer un sentiment de propriété et d'identification à l'égard du Programme. D'une manière générale, les délégations ont convenu qu'il était nécessaire de rehausser l'image du Programme afin de convaincre les gouvernements de son utilité.
45. Une délégation a souligné le bien-fondé des contributions évaluées obligatoires et a demandé au Secrétariat de clarifier le critère utilisé pour évaluer et déterminer ces contributions, notant le besoin de transparence et d'égalité. Bien qu'une délégation se soit déclarée favorable, la plupart des délégations étaient de l'avis que celles-ci devraient rester volontaires.

46. Une autre délégation, tout en reconnaissant que le Fonds d’Affection Spéciale est la base pour initier tout travail préparatoire au sein du Programme, a remis en question l’action de doubler les contributions, soutenant que la stratégie de durabilité financière devrait plutôt se baser sur l’observation des requêtes et le paiement des arriérés. Les délégations ont, dans l’ensemble, convenu qu’il serait difficile de se conformer à l’augmentation des contributions au FAS.
47. La nécessité d’objectivité en ce qui concerne les bénéfices provenant du Programme a de nouveau fait l’objet d’une grande attention. Plusieurs délégations ont signalé qu’effectivement, il est possible que certains pays ne soient pas en mesure de verser leurs contributions à une date déterminée et ils ne devraient donc pas, dans l’intérêt collectif, être privés des fruits de la coopération. D’autres délégations ont exhorté les participants à trouver les moyens de faire avancer le Programme, étant donné l’impossibilité pour certains pays de payer les arriérés et de verser les sommes dues pour l’année en cours. Les problèmes financiers sont dus à la situation économique de la région, y compris les facteurs socio-économiques et les catastrophes naturelles. Les problèmes politiques et administratifs occasionnent aussi des arriérés dans les contributions.
48. Le faible niveau des contributions reçues par le Secrétariat du PEC a été noté avec regret, et il a été rappelé que celles-ci restaient insuffisantes pour une dotation en personnel et une gestion adéquates de l’UCR. Les membres du personnel ont été félicités pour leurs efforts créatifs et fructueux, qui ont permis d’attirer plus de 1,4 millions de dollars en contributions extraordinaires, des allocations du FME pour financer des projets et des activités, le détachement de personnel, et pour leur utilisation de technologies de l’information qui aura permis de réduire les frais de fonctionnement. Il a été remarqué que cela pourrait servir de modèle à d’autres organisations internationales.
49. La délégation a également noté que l’OCCC devrait être financée par les contributions régulières au Fonds d’affectation spéciale, étant donné que des plans à long terme ne peuvent se réaliser que sur une base de financement régulière et soutenue, tenant compte de ce qu’il est guère probable que les donateurs potentiels contribuent davantage dans ce climat. La délégation a suggéré des moyens pour améliorer sa méthode de contribution au PEC, entre autres la possibilité d’augmenter ses contributions ordinaires et une demande au PNUE de renoncer aux 13% des contributions de contrepartie ; elle a exhorté les autres pays de la région à faire de même.
50. Des questions ont été soulevées quant aux critères visant à établir la formule et le niveau des contributions ainsi que la différence entre les contributions à titre indicatif et les contributions volontaires reçues.
51. M. Illueca, intervenant sur la question des contributions, a ajouté que seules les Conventions des mers régionales ont des contributions déterminées et que les niveaux sont définis sans trop de rigueur et modifiés suivant la position financière des pays.
52. M. Andrade a expliqué que le Secrétariat se trouvait dans l’impossibilité de financer la participation des délégués de la République Dominicaine et du Guatemala à la présente

Réunion - suite à une décision prise par les gouvernements en 1994 de ne pas accorder d'assistance financière pour leur participation aux réunions du Programme aux pays n'ayant pas versé au minimum une contribution au Fonds d'affectation spéciale. M. Illueca a cependant noté que la présente réunion avait un des plus hauts taux de participation et a regretté que les délégués de la République Dominicaine et du Guatemala ne puissent recevoir aucune assistance à cause des arriérés excessifs. Il a demandé à tous les pays de verser leurs contributions promises.

53. L'absence des Gouvernements de la République dominicaine et du Guatemala était d'autant plus regrettable étant donné que la République dominicaine est récemment devenue Partie contractante.
54. M. Andrade a également déclaré que, bien que le Secrétariat ne tienne ni à rendre les contributions obligatoires ni à les augmenter, les gouvernements devaient impérativement verser leurs contributions annuelles dans les douze mois sans être sujets à une approche punitive. Il a aussi exhorté les délégations à s'assurer que leur gouvernement assiste le Secrétariat dans ses efforts de collecte de fonds en faisant preuve de leur engagement politique au Programme et à la Convention lors de divers forums des Nations Unies ou autres forums. Il a noté que le Secrétariat avait mis en œuvre toutes les décisions prises dans le passé par les Gouvernements membres pour ce qui a trait à la transparence accrue, la rationalisation du PEC et la réduction au minimum des coûts opérationnels du Secrétariat sans avoir recours aux fonds réservés du PNUE, conformément à leur demande. Par conséquent, il a insisté sur la nécessité de rehausser l'image du programme et lui donner plus grande visibilité.
55. Des délégations ont réclamé une plus grande et plus active participation des gouvernements membres dans la formulation de plans et stratégies. Un délégué a exprimé le besoin de plus grande communication parmi les gouvernements membres durant la période écoulée entre les réunions intergouvernementales. Une autre délégation a réitéré le besoin non seulement de promouvoir l'image du Programme mais aussi d'encourager et de renforcer la collaboration entre les correspondants techniques et nationaux au niveau des pays.
56. Concernant la question du paiement des arriérés, le Secrétariat a indiqué aux participants que, bien que les contributions en nature en compensation de paiement d'arriérés n'étaient pas un mécanisme qu'il encourageait, compte tenu de la crise financière, il était enclin à négocier des options alternatives, telles le paiement d'arriérés en versements échelonnés ou par le financement d'activités comme l'accueil de réunions du Programme. Dans ce contexte, le délégué a mentionné l'exemple du Gouvernement de Cuba qui avait fait d'importants efforts à cet égard. Il a remarqué que nul autre gouvernement n'avait fait de proposition pour le paiement des arriérés.
57. Les participants à la réunion ont convenu d'accepter la contribution en nature du Gouvernement de Cuba d'un montant de 28 811 dollars américains, qui représente un paiement partiel de ses engagements au FAS et qui a pu se réaliser grâce à son acceptation d'organiser la Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (ISTAC)

du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, 3-6 août 1999).

58. Une délégation a demandé que le texte de la stratégie financière soit reformulé pour indiquer que des contributions en nature pourraient être appliquées aux contributions impayées et en cours. Le Secrétariat a expliqué que toute contribution serait d'abord appliquée pour compenser le paiement des arriérés du Gouvernement membre en question. Une autre délégation a noté que les critères d'acceptation des contributions en nature ne devraient s'appliquer qu'aux pays faisant face à un problème sévère tel une catastrophe naturelle.
59. Plusieurs délégations ont signalé que leur gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de payer la totalité du montant à titre indicatif de leurs contributions pour l'année 2000 à la date d'échéance du 30 juin 2000. Une délégation a expliqué que, suite à des difficultés économiques causées par des catastrophes naturelles et autres événements, un paiement en temps voulu risque de ne pas toujours être possible. D'autres délégations étaient du même avis, à cause du besoin de réévaluer leurs engagements, ou du fait que leur cycle budgétaire ne saurait répondre aux contraintes de paiement d'ici le 30 juin..
60. Les participants ont abordé la question de l'amnistie d'arriérés. Il a été fait remarquer que les gouvernements ne se retrouvent pas en situation d'impayés de leur propre gré: de nombreux gouvernements ont fait face à de sévères contraintes financières. Il a été suggéré que chaque cas d'arriérés soit considéré individuellement. La plupart des délégations ont estimé que bien qu'un programme d'amnistie soit réaliste, sa mise en place risque d'avoir un effet dissuasif et un impact négatif sur ces pays qui ont toujours payé et de compromettre la durabilité du FAS.
61. Concernant la question des 13% levés par le PNUE sur les contributions aux Fonds de soutien et aux contributions de contrepartie, M. Illueca, le Directeur exécutif adjoint du PNUE a donné une explication précise et instructive sur les origines et l'utilisation de cette surcharge. L'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé, sur la base d'études menées par le PNUD, de percevoir une redevance de 13% sur les Fonds de soutien avant même la période de réformes précipitée par la crise de 1996. Depuis lors, les contrôleurs de l'ONU ont donné des instructions précises au PNUE de percevoir 13% sur toutes les contributions de contrepartie afin de couvrir les coûts de gestion de ces fonds. Il a expliqué que, dans le passé, le PNUE avait dû avoir recours aux fonds de fonctionnement de réserve comme filet de sécurité pour couvrir ces frais de gestion. Il a également précisé que les coûts administratifs encourus par le PNUE sont en réalité supérieurs aux 13% prélevés, et que d'autres organisations telles la Banque Mondiale demandent des sommes bien plus élevées (20-23%). Une délégation a noté l'effet négatif probable des 13% du coût de soutien du Programme perçu sur les contributions de contrepartie et a signalé qu'elle étudiait les options.
62. Finalement, il a enjoint les Parties contractantes, à la lumière des circonstances financières difficiles du PEC, d'adresser une demande officielle d'aide au Directeur exécutif du PNUE.

Point 8 de l'ordre du jour: Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2000-2004

63. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2000-2004" (UNEP(DEC)/CAR IG.17/10). La stratégie proposée réaffirme l'objectif à long terme du PEC et offre une vision générale sur l'avenir du PEC, qui se heurte actuellement à des problèmes environnementaux de plus en plus complexes et des ressources financières qui vont en diminuant. Il est donc essentiel d'établir une base institutionnelle et financière saine pour le Programme.
64. Dans sa présentation en trois parties, le Secrétariat a fourni une brève revue de l'historique de la Stratégie et du fonctionnement actuel du Plan d'action des Caraïbes, puis a tracé les lignes d'avenir de la stratégie.
65. La Stratégie comprend une gestion de l'information visant à augmenter l'efficacité du Programme, la revitalisation du Comité de surveillance de manière à améliorer la communication par des moyens variés, notamment entre deux réunions, l'amélioration du processus de prises de décision, et la participation accrue des gouvernements ayant un intérêt dans les travaux du Secrétariat.
66. Elle porte également l'accent sur la gestion des projets en ce qui concerne leur évaluation et mise à jour, ainsi que la détermination de critères s'appliquant au processus de prises de décision, et la collaboration avec d'autres bureaux et programmes afin d'éviter la répétition d'efforts.
67. En général, les délégations ont accueilli favorablement la Stratégie et ont apporté des commentaires visant à son amélioration. La présentation de la Stratégie a également soulevé de nombreuses questions. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les résultats des programmes mentionnés et sur le rôle du Secrétariat en tant que correspondant du Programme d'action des Petits Etats insulaires en voie de développement (SIDS). Le Secrétariat a expliqué qu'il coordonne l'information, pas forcément les activités, et a ajouté que plusieurs activités avaient déjà été identifiées, mais qu'aucune n'avait encore été mise en œuvre. Une autre délégation a fait remarquer que le sujet de l'évaluation des programmes n'avait été qu'effleuré et que celle-ci devrait permettre de renforcer la gestion de ces derniers.
68. Le libellé du premier point sous le paragraphe objectifs page 5 a été modifié ainsi: "Elaborer des mécanismes et/ou des stratégies (tels que la participation d'agences qui opèrent dans les mêmes domaines que le PEC) afin d'assurer le rôle central et essentiel de la Convention de Carthagène et du PEC dans la gestion des ressources marines et côtières de la région des Caraïbes"...
69. Les délégations de la Dominique, de Sainte Lucie, des Etats-Unis, et du Venezuela ont mis en question la pertinence et le rôle de toutes les conventions et tous les traités

internationaux figurant au paragraphe 10 et ont noté que la liste n'était pas complète. L'observateur du Ramsar a demandé que Ramsar soit ajouté à cette liste.

70. La délégation des Antilles Néerlandaises a demandé qu'une correction soit apportée à l'Annexe I suivant laquelle seule la partie européenne du Royaume des Pays-Bas est une Partie contractante à la Convention de Bâle. Plusieurs délégations ont proposé que le tableau figurant à l'Annexe I soit restructuré afin d'y inclure notamment d'autres instruments pertinents, les Annexes MARPOL et la Convention sur les changements climatiques.
71. L'observateur de l'OECE a remarqué qu'à la lumière des contraintes financières, le développement d'accords de partenariats est importante. Il a ajouté qu'il était nécessaire de s'assurer qu'une communication et une coopération plus étroites existe entre les correspondants nationaux et techniques. Une autre délégation a fait part de la possibilité de mettre en œuvre certains projets par le biais d'entités existantes telles que OECE-NRMU et CARICOM.
72. La délégation des Etats-Unis a demandé l'ajout au paragraphe 22 du terme "conservation" à l'énoncé stipulant cet objectif, afin d'y inclure l'idée de conservation et de développement, question qu'il est nécessaire d'aborder.
73. Il a été fait remarquer qu'à l'avenir, la formulation des objectifs de la Stratégie devrait refléter les objectifs de la Convention de Carthagène de manière plus précise ; plusieurs délégations ont demandé la reformulation de ces derniers.

Point 9 de l'ordre du jour: Centres d'activité régionaux du Programme pour l'environnement des Caraïbes

74. Le Secrétariat a présenté le document sous la cote UNEP(DEC)/CAR IG.17/11 intitulé "Centres d'activités régionaux pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes", soulignant qu'il avait été capable, au cours de la période 1997-1999, d'établir et signer un accord avec le Gouvernement de la France pour l'établissement d'un Centre régional d'activités pour le Protocole SPAW en Guadeloupe.
75. Le Secrétariat a reçu deux nouvelles propositions visant à établir des CAR dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes, basées sur le document UNEP(OCA)/CAR IG.12/7 (un pour l'établissement d'un CAR pour le Protocole relatif à la pollution dûe à des sources et activités terrestres par le Gouvernement de Cuba; et un autre pour l'établissement du CAR/REMPEITC-Carib pour la Région des Caraïbes sur l'île de Curaçao, par les Antilles Néerlandaises).
76. Le délégué de la France a exprimé la satisfaction de son Gouvernement d'avoir été choisi comme le premier pays à établir un Centre d'activités régional. Il a indiqué aux participants que le projet de Protocole entre le Gouvernement de la France et le PNUE relatif à l'établissement du Centre avait été finalisé et serait signé sous peu par les deux parties. Il a ajouté que le Centre était déjà de facto une réalité et bénéficiait de

l'assistance technique du Parc National de la Guadeloupe ainsi que de la collaboration scientifique de l'Université des Antilles-Guyane.

77. Le directeur du CAR de la Guadeloupe a expliqué que le Centre est entré en opération au 1er janvier 2000 avec un personnel réduit, qui sera augmenté dans les deux mois à venir. A court terme, la structure aura le statut d'organisation à but non lucratif régi par la loi française. La France couvrira les coûts d'opération du Centre: salaires du personnel, location des locaux, achat de meubles, équipement informatique et frais de communication. Deux contributions ont déjà été versées au CAR, l'une par le PNUE/Nairobi s'élevant à 100.000FF, l'autre directement au CAR, s'élevant à 200,000FF.
78. Il a noté que d'autres contributions seront versées, suite à des activités qui seront proposées dans les mois et les années à venir. Toutefois, l'accès à certains fonds du Gouvernement français dépendront des contributions de contrepartie externes nécessitant un financement bilatéral ou multilatéral.
79. La délégation de Cuba a présenté une proposition pour le Centre d'Ingénierie pour la gestion de l'environnement des baies et zones côtières de Cuba (CIMAB) pour la création d'un troisième Centre d'activités régional dans le cadre du PEC et en relation étroite avec le Protocole LBS.
80. Elle a exposé les grandes lignes des objectifs et l'étendue du projet, ainsi que les références du CIMAB: l'objectif du CIMAB est d'améliorer la coopération régionale et de rationaliser les aspects de la Convention de Carthagène. Le Centre jouit d'une expérience de 25 ans et de l'appui total du Gouvernement cubain. Il a également participé à de nombreux projets avec d'autres pays de la région. Dans le passé, il a bénéficié de Fonds provenant d'agences des Nations Unies.
81. Le Gouvernement de Cuba a été remercié de cette initiative. Il a été suggéré que, puisque les questions de responsabilité, de finance, d'administration et de relations appropriées devaient être éclaircies, soit adoptée une résolution appuyant le principe du CAR et que la proposition soit mieux définie et réexaminée à une date ultérieure. Il a été rappelé aux participants par une autre délégation que lors de Réunions intergouvernementales et des Parties contractantes passées, des décisions portant sur les principes généraux et les termes de référence pour les CAR avaient déjà été prises.
82. Les participants ont convenu que la Décision No 12 dans le Rapport de la présente Réunion n'empêche en aucun cas les autres Gouvernements de soumettre des propositions pour la création ou la participation à la création de CAR ou de RAR pour le Protocole relatif à la Pollution marine due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes.
83. Les participants ont reconnu la présence du Ministre des Transports et des Communications des Antilles Néerlandaises, M. M. Adriaens, chef de la délégation du Royaume des Pays-Bas. Celui-ci a présenté une proposition officielle du Gouvernement des Antilles Néerlandaises pour l'accueil d'un Centre d'activités régional, le Centre régional de

- formation, d'informations et d'intervention en cas de pollution marine (CAR/REMPEITC), pour le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, avec le soutien et la gestion de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'UCR/CAR du PNUE. Cette proposition a été suivie d'une présentation de REMPEITC et appuyée par l'OMI.
84. La susceptibilité de la région aux déversements d'hydrocarbures a été mise en lumière. Il a été signalé que les îles de la région de Caraïbes sont particulièrement vulnérables aux dégâts pouvant être causés par un incident majeur de pollution dûe aux hydrocarbures à cause de leurs écosystèmes fragiles et de l'énorme importance de « plages propres » pour bon nombre de ces îles sur le plan économique, d'où l'importance de cette proposition.
 85. Il a été expliqué que la Septième réunion intergouvernementale du Plan d'action et Quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles (décembre 1994) avait déjà accepté, à titre provisoire, la création d'un Centre de formation, d'informations et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures (REMPEITC-Carib) à Curaçao, Antilles Néerlandaises, et avait demandé à l'OMI et au PNUE d'envisager des moyens de soutenir le fonctionnement du Centre et de développer des dispositions institutionnelles nécessaires.
 86. Suite à des consultations ultérieures entre des responsables de l'OMI, de l'UCR/CAR du PNUE et de représentants des industries pétrolière et maritime, les débats ont porté sur la création d'un Centre d'activités régional (CAR), selon le modèle du CAR pour le SPAW, dans le cadre de la Convention de Carthagène.
 87. Une délégation a reconnu que REMPEITC-Carib réalisait des projets très utiles, mais que les documents juridiques relatifs à la création d'un CAR/REMPEITC en dehors du Centre paraissaient compliqués. Des inquiétudes ont été également soulevées sur les implications financières au Fonds d'affectation spéciale, à l'administration du CAR et à la mise en place du Comité d'organisation et à ses membres. Une autre délégation a souligné l'importance de créer un CAR/REMPEITC et a demandé que des consultations non-officielles soient tenues afin de débattre davantage de la question avec les parties intéressées.
 88. Suite aux consultations non-officielles entre les délégations et aux délibérations d'un groupe de travail créé pour réviser le libellé de la proposition des Antilles Néerlandaises, les participants ont décidé d'adopter les textes juridiques relatifs à la création du CAR/REMPEITC comprenant les modifications nécessaires tels qu'ils figurent à l'Annexe IV du présent Rapport.
 89. La délégation de la France a noté qu'elle avait écouté avec grand intérêt les interventions du Ministre des Antilles Néerlandaises et des représentants de l'OMI et REMPEITC-Carib, ainsi que des autres représentants des Antilles Néerlandaises et de la délégation des Etats-Unis, et appréciait leur présentation. Elle a ensuite remercié les gouvernements des Antilles Néerlandaises, du Royaume des Pays-Bas et des Etats-Unis pour le rôle qu'ils ont joué dans la création et l'opération de REMPEITC. La délégation a aussi remercié le personnel de REMPEITC-Carib pour leur travail remarquable et a noté avec regret que le Centre se verrait dans l'obligation de fermer en juin 2001.

90. La délégation de la France a indiqué son soutien pour la création de REMPEITC-Carib comme Centre d'activités régional du PEC, a remarqué qu'il était nécessaire d'arriver à une décision positive à cet égard afin d'assurer la continuité du Centre, et a demandé que la proposition soit adoptée. Elle a mentionné plusieurs raisons justifiant son soutien de la proposition, parmi lesquelles: la nécessité d'objectifs clairement définis et le fait qu'au cours de nombreuses réunions, on avait assez longtemps débattu de la question ; le texte révisé de l'accord assure un contrôle plus important par les représentants du gouvernement que les textes précédents ; et enfin, par une telle décision, l'aboutissement de la Réunion en serait plus substantiel.
91. La délégation de la France a conclu son intervention en offrant son « appui considérable » au CAR/REMPEITC s'il était créé ; elle a indiqué notamment que son Gouvernement financerait une des activités qui reste à définir à la prochaine réunion de coordination à Curaçao et que la France projette de détacher un expert au CAR/REMPEITC.

Point 10 de l'ordre du jour: Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2000-2001

92. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2000-2001" (Projet) - UNEP(DEC)/CAR IG.17/12.
93. La présentation a été faite en trois phases, couvrant les trois programmes majeurs du PEC: SPAW, AMEP et CEPNET. Le Programme ETA a été brièvement présenté, puis, de manière plus détaillée, la Coordination générale des coûts communs (OCCC) du Programme.
94. Le chargé du Programme SPAW a rappelé les objectifs généraux du programme et a exposé les grandes lignes des divers projets et activités ainsi que leurs liens avec les initiatives et partenaires concernés. Les projets et les activités se répartissent ainsi : le renforcement du réseau des parcs et des zones protégées, la formation en matière de gestion des zones protégées et de la vie sauvage, la conservation des espèces menacées et en voie d'extinction et la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes majeurs de la région des Caraïbes. On a accordé une importance particulière à la coordination du Programme avec d'autres organisations concernées telles que les Secrétariats de CBD, CITES, Ramsar et à la nécessité de poursuivre ses efforts dans les domaines de renforcement des zones marines protégées, de gestion des récifs coralliens et de tourisme durable.
95. Suite à la présentation, les délégations ont félicité le Secrétariat pour sa liste détaillée de projets et d'activités. Une délégation a demandé si le Secrétariat serait en mesure de faciliter la communication entre les groupes techniques, de créer des synergies avec la Convention du patrimoine mondial, ou d'aider les pays à mobiliser des fonds pour la protection des habitats menacés des tortues de mer et autre vie sauvage menacée. En réponse, le Secrétariat a exprimé sa volonté de faciliter la communication et a expliqué que, bien que la voie principale de communication avec les pays passe généralement par les correspondants, le

- Secrétariat maintient effectivement une communication régulière avec les organisations techniques et non-gouvernementales. Le Secrétariat a fait état de la nécessité d'une communication plus active entre les correspondants et lui-même.
96. Le chargé de Programme a promis d'examiner la possibilité de créer des synergies avec la Convention du patrimoine mondial. En ce qui concerne la question de financement, elle a expliqué que le Secrétariat est constamment à la recherche de fonds destinés à la protection des habitats.
 97. Se référant à la publication d'une brochure documentaire sur SPAW, quelques délégations ont estimé que celle-ci ne devrait pas être différée jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole. Le chargé de programme s'est déclaré du même avis et a ajouté que ce projet serait entrepris dès que les sources de financement seraient identifiées.
 98. Une délégation a posé la question de disponibilité de fonds pour la réunion du STAC et a demandé si une première réunion des parties avait été prévue à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole. Elle a répondu que seule la réunion du STAC avait été prévue mais qu'à ce jour, aucune source de financement n'avait été identifiée. Dans ce contexte, une délégation a noté officiellement que les réunions ordinaires des Parties du SPAW devraient se tenir conjointement avec les réunions ordinaires de la Convention, conformément à l'Article 23 du Protocole SPAW.
 99. Suite à la présentation de l'élément SPAW du plan de travail, une intervention détaillée et instructive sur l'état des mammifères marins, traitant tout particulièrement des baleines a été faite par les représentants du Réseau de l'est pour les cétacés (ECCN) et le Fonds international pour le bien-être des animaux (IFAW).
 100. Le Secrétariat a ensuite présenté le Plan de travail pour le Programme sur l'évaluation et la gestion de la pollution de l'environnement (AMEP). Les projets pour lesquels AMEP a déjà mobilisé un financement partiel ou total sont les suivants: (i) «Réduire l'écoulement de pesticides dans la mer des Caraïbes»; ce projet a bénéficié des fonds du Fonds de développement de projets (PDF) du GEF (Global Environment Facility); (ii) le financement GEF/PDF a également été mobilisé pour la « Gestion intégrante de la ligne de partage des eaux et des zones côtières dans les Petits états insulaires des Caraïbes»; et (iii) le projet sur la « Réhabilitation des baies contaminées » a reçu des fonds GEF pour mettre en oeuvre le projet développé sous l'ancien projet PNUD/PDF sur les baies contaminées. Le PEC a reçu une partie du financement pour ce projet aux fins de développer ses aspects régionaux – celui-ci se consacrant en général à Cuba et à la Jamaïque. Les aspects régionaux comprennent la formation en matière d'enlèvement des éléments nutritifs et d'utilisation de la boue.
 101. D'autres projets financés incluent: la « Stratégie financière pour la mise en oeuvre nationale du Protocole LBS », et la « Formation pour le développement et l'amélioration des plans d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures ». Les projets qui sont partiellement financés par d'autres sources sont : les « Projets pilotes pour évaluer les besoins en matière de traitement des eaux usées»; la « Planification de la réhabilitation, de

- la gestion écologique et du développement côtier à la suite de l'ouragan Mitch", "l'Évaluation des sources diffuses de charge dans le milieu marin" et la "Révision technique et juridique et comparaison du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures à la Convention sur la pollution causée par les hydrocarbures, la prévention, la réponse et les plans d'urgence en cas de sinistre (OPRC)."
102. En réponse à l'intervention faite par le Secrétariat sur l'AMEP, certaines délégations ont applaudi les efforts du Secrétariat dans le développement de projets et de collecte de fonds.
 103. L'Observateur de Sida/Suède vient d'annoncer l'aide de son gouvernement au projet pour la Planification et la réhabilitation suite à l'ouragan Mitch. Les fonds du projet promis par la Suède lors de la réunion compléteront le montant nécessaire pour plus de trois ans pour la mise en œuvre du projet. Les participants à la réunion ont remercié la Suède pour sa contribution.
 104. Quelques délégations représentant les Petits Etats insulaires ont rappelé la dévastation causée par l'ouragan Lennie et ont demandé s'il était prévu que le PEC aide à évaluer son impact dans la nouvelle période biennale. La représentation des OECE/NRMU a exposé certaines initiatives menées par son organisation dans les domaines de la gestion de la ligne de partage des eaux et des stratégies pour le tourisme durable.
 105. D'autres délégations ont, d'autre part, demandé que le Secrétariat, dans ses efforts de planification, prenne en considération des initiatives déjà mises en place par les gouvernements nationaux et d'autres institutions sous-régionales sur la gestion intégrée des lignes de partage des eaux, comme il en est le cas pour OECE/NMRU, et sur la recherche de petits cétacés en collaboration avec d'autres agences. On a estimé que ces initiatives devraient être considérées complémentaires aux activités du PEC et dûment identifiées pour la consolidation de capacités existantes afin d'éviter toute répétition d'activités.
 106. D'autres inquiétudes ont été exprimées suite au rapport, y compris une demande de clarification des critères utilisés pour la sélection de pays mentionnés dans le plan de travail, ainsi que de la manière dont on détermine les priorités. Des délégations ont aussi suggéré que les projets devraient être menés au niveau régional plutôt que d'être limités à un ou à quelques pays seulement.
 107. L'observateur de Suède a noté l'importance de la participation des Caraïbes à l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA). Les participants ont remarqué que cela pourrait se traduire en l'extension des Programmes AMEP et/ou CEPNET.
 108. Le Président a suggéré qu'il serait utile aux Parties contractantes présentes à la Réunion de formuler une vue commune qui puisse servir de guide au Secrétariat sur la façon de réduire l'impact des catastrophes naturelles et de gérer la réponse à ces dernières. Il a fait remarquer que l'on ne pouvait plus se baser sur le passé pour guider les décisions qui seront à prendre à l'avenir, pour diverses raisons, y compris un changement dans les

types de catastrophes naturelles. L'observateur de Suède a remarqué qu'il avait beaucoup appris par l'expérience de Mitch et a recommandé que le Secrétariat consolide ses liens avec les institutions de mitigation des catastrophes naturelles dans la région des Caraïbes.

109. Le Secrétariat a adressé chacune des questions soulevées par les délégations. En ce qui concerne les activités d'ampleur régionale, il a été expliqué que les fonds étaient trop limités pour entreprendre des projets pour toute la région qui auraient vraiment un impact sur le terrain. Toutefois, le Président a remarqué que le Secrétariat s'efforçait d'entreprendre autant de projets que possibles et de les répartir équitablement dans toute la région des Caraïbes. De même, l'UCR s'efforçait d'obtenir des bénéficiaires régionaux même si les projets ne sont localisés que dans quelques pays.
110. En ce qui concerne la sélection de sites, le Secrétariat a expliqué que certains donateurs s'intéressent souvent à des zones géographiques déterminées et recherchent des projets pour celles-ci; de ce fait, certains sites peuvent être omis car ils ne satisfont pas aux critères de sélection des donateurs. En tout cas, le Secrétariat s'efforce de regrouper les pays ayant des besoins socio-économiques, écologiques et culturels semblables lorsqu'il s'adresse à des institutions telles que Global Environment Facility (GEF). Le GEF, qui opère en tant que donateur, recherche des projets et des plans de travail spécifiques qui entrent dans le cadre de son plan de travail. Les pays sont alors souvent regroupés et une seule soumission est faite. En ce qui concerne GIWA, le Secrétariat a manifesté son intérêt à travailler dans ce domaine et a souhaité que les ressources humaines et financières soient mises à disposition.
111. Pour ce qui est des activités en cours, notamment le projet GEF/PDF dans les Petits Etats insulaires en voie de développement, le Secrétariat a expliqué que le GEF fournirait les fonds pour le développement de projets pour cette période biennale. Il a réitéré que les objectifs généraux concernant ce qui était à faire dans un pays dépendait tout d'abord du pays même et que le projet devait prendre en compte tout effort déjà entrepris.
112. En réponse aux questions soulevées concernant le projet relatif aux déchets dangereux, qui faisait priorité dans les plans de travail préalables, le Secrétariat a avisé les participants que les projets mentionnés dans le plan de travail n'avaient pas attiré les fonds nécessaires. Cependant, une étude a été entreprise au sein de l'organisation pour déterminer ce qui avait été fait préalablement dans le contexte du PEC, d'autres organisations régionales et de la Convention de Bâle. Certains donateurs sont passés par le Secrétariat de la Convention de Bâle et de nouveaux centres sous-régionaux et régionaux ont été établis en Amérique Latine et dans les Caraïbes pour réaliser les activités identifiées. Le Secrétariat a donc proposé de continuer comme les deux années précédentes, en collaborant avec les organisations ci-dessus mentionnées pour assurer que les objectifs et intérêts du PEC soient tenus en compte dans les projets et activités entrepris.
113. Avant que le Secrétariat expose les buts futurs du CEPNET, il a indiqué qu'à présent, le poste de chargé du Programme CEPNET est vacant et le restera tant que la situation financière du Secrétariat ne permettra le recrutement d'un chargé de programme. Aucun

fonds n'est en ce moment disponible pour les activités proposées pour le CEPNET. Le plan de travail de CEPNET consiste dans les projets suivants : la consolidation des capacités de gestion de l'information de l'UCR/CAR, les mise à jour et révision continues du site internet; l'apport à la région de « Services techniques consultatifs » basés sur le modèle de projet CEPNET/BID et les besoins et ressources spécifiques à chaque pays; la collaboration à des initiatives d'information sur l'environnement existant dans la région; la formation en télédétection et en application des systèmes d'information géographique (SIG) dans le contexte de la gestion des zone côtières et la mise en œuvre d'une application SIG au niveau régional basée sur l'internet portant sur les plans pour l'organisation des secours sur le site internet du PEC. Une activité qui a déjà reçu un financement partiel et a déjà commencé, bien qu'étant à son tout début, est le nœud central du Programme global d'action du PNUE de la région des Caraïbes qui sera accessible du site internet du PEC. Il traitera de l'information relative aux sources terrestres de pollution marine. Plusieurs délégations ont totalement appuyé le plan de travail de CEPNET et exprimé des inquiétudes sur la possibilité d'atteindre le budget total nécessaire pour 2000 et 2001.

114. Suite à la présentation des aspects techniques du plan de travail et aux questions et discussions s'y rapportant, le coordinateur a présenté la partie sur la coordination générale et l'aspect financier. Dans ses remarques préliminaires, il a exposé la situation présente ainsi que certains des besoins et obligations du Secrétariat.
115. Les coûts de fonctionnement pour l'année 2000 sont estimés à 1.5 million de dollars. Avec un niveau de contributions s'élevant à 840,000 dollars, il manque approximativement 600,000 dollars. Jusqu'à présent, ce déficit a été couvert par des contributions de contrepartie et le soutien des programmes financés par des donateurs. Deux postes à plein temps pourraient rester vacants, ce qui permettrait des économies de 200,000 dollars. Les salaires s'élèvent à 874,500 dollars, les coûts administratifs à 252,000 dollars, et le coût des consultations et des sous-contrats à 65,000 dollars. A partir de janvier 1991, les 13% pour le coût de soutien du Programme PNUE s'appliquent à tous les coûts financiers du Programme.
116. Pour résumer la situation financière, le coordinateur a invité les délégations à démontrer leur engagement au PEC en aidant à assumer les coûts de transport, en accueillant des réunions et en collectant des fonds. Il a aussi rappelé aux délégués que le PEC manque déjà sérieusement de personnel et qu'une réduction supplémentaire dans ce domaine n'est pas une option viable.
117. Dans les discussions qui ont suivi, des délégations ont exprimé leurs inquiétudes sur l'adoption du plan de travail tel qu'il a été proposé et a soulevé divers aspects nécessitant des fonds: réunions importantes telles que la Première conférence des Parties de SPAW, la Treizième réunion du Comité de surveillance, la Dixième réunion inter-gouvernementale et Huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthage et au LBS/ISTAC.

118. Au sujet du Programme sur l'Education, la formation et la sensibilisation (ETA), des délégations ont exprimé inquiétudes et regrets du fait que le Programme ETA ne puisse être mis en opération - bien qu'il soit essentiel au PEC - et ont demandé au Secrétariat de préparer un plan de travail à présenter lors de la Treizième réunion du Comité de surveillance, et de commencer à mobiliser des fonds à ces fins.
119. De même, il a été proposé que les postes de chargés des programmes CEPNET et ETA soient financés par d'autres contributions. On a reconnu que les CAR peuvent jouer un rôle important pour la formation relative aux de projets. En ce qui concerne les contributions au FAS, les délégations ont convenu de les maintenir au niveau indicatif de 1999 – soulignant toutefois que ceci ne représentait pas un engagement. Il a été également précisé que les gouvernements peuvent augmenter leurs contributions volontairement.
120. Finalement, pour clôturer les discussions sur le budget, le Président a souligné la nécessité d'approuver des directives de financement avant la fin de la Réunion. Il a été proposé que le Secrétariat détermine quels projets peuvent être financés par les contributions au FAS de 1999 et lesquels par des contributions de contrepartie.
121. Le Secrétariat a convenu de réexaminer le budget et a présenté en vue de son adoption une version abrégée à la fin de la Réunion.

Point 11 de l'ordre du jour : Election des membres du Comité de surveillance

122. Suite aux délibérations des participants, les Gouvernements suivants ont été élus comme membres du Comité de surveillance pour la période 2000-2001. Président : la Jamaïque ; Les autres membres comprennent : La Colombie, le Costa Rica, Cuba, les Etats-Unis, la France, Haïti, le Mexique, Trinité et Tobago. Lors de la prochaine réunion du Comité de surveillance, les membres éliront les officiers du Comité.
123. Le Président de la Réunion a félicité les nouveaux membres du Comité de surveillance. M. Nelson Andrade, en présentant ses compliments aux gouvernements, a indiqué qu'il avait hâte de travailler avec eux pour réaliser le mandat et les objectifs du PEC.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses

124. Suivant une proposition faite plus tôt par M. Illueca, une délégation a suggéré que les Parties Contractantes communiquent avec le Directeur exécutif du PNUE pour demander un soutien financier. Il pourrait s'agir de détachement de personnel, d'une aide financière, ou la renonciation aux 13% prélevés au Programme. Cette délégation a soumi une lettre type à toutes les délégations de manière à ce qu'elles puissent la considérer. Cette proposition a été accueillie à l'unanimité.
125. En ce qui concerne les rappels de paiements pour les contributions non-versées au FAS, la délégation des Etats-Unis a montré une préférence pour l'usage des lettres portant la mention « facture », déclarant qu'un tel document ne constitue pas une obligation légale

de payer, et que puisque les contributions sont volontaires, dans les cas où elles ne seraient pas versées, ceci n'occasionnerait pas d'amende, et à son avis, ne pourrait légalement constituer des arriérés.

126. La délégation du Venezuela a demandé de faire une présentation aux participants sur la catastrophe naturelle récente qui a dévasté une région sur la côte nord du pays. La délégation du Venezuela a exprimé sa reconnaissance de l'aide apportée par la plupart des gouvernements présents à la Réunion et a fait une présentation complète et détaillée de cette tragique catastrophe. Les participants ont reconnu à l'unanimité la gravité du cas et ont témoigné leur sympathie au Gouvernement du Venezuela ; ils ont demandé à ce que les sentiments partagés par les délégués présents soient reflétés dans les décisions de la Réunion.
127. De plus, plusieurs gouvernements ont reconnu l'importance de la planification intégrée de l'utilisation des terres et ont remarqué que ceci était un exemple vivant de l'impact négatif de mauvaises pratiques de ligne de partage des eaux et d'utilisation des terres. Dans ce contexte, les participants ont noté qu'il était nécessaire que le PEC envisage sérieusement de mettre en place des mécanismes de formation, de sensibilisation et d'assistance dans ce domaine. De même, il a été convenu qu'il est important d'inclure le concept de plans pour l'organisation des secours et de prévention en cas de sinistre et les processus de planification et de prise de décision.
128. Le délégué de la France a réitéré l'engagement de son Gouvernement à apporter un soutien bilatéral au Venezuela à cet égard. Le Secrétariat a informé les participants du soutien aussi apporté au Venezuela par le PNUE et le Directeur exécutif par le biais de l'Office régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ORPALC). De plus, on a fait état aux participants de l'existence de CDERA dans les Caraïbes, qui fournit un mécanisme de coordination pour la prévention et la mitigation des catastrophes naturelles.

Point 13 de l'ordre du jour : adoption du Rapport de la Réunion

129. Le projet de rapport de la Réunion a été préparé par le Rapporteur et revu et adopté par les participants avec les modifications et corrections figurant dans le présent rapport.

Point 14 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

130. Dans ses remarques finales, le Président a remercié les délégués de leur coopération à la Réunion et de leurs efforts pour arriver à des conclusions fructueuses. M. Nelson Andrade Colmenares, coordinateur de l'UCR/CAR, a également remercié le Président et les délégués pour leur participation active et leurs soutien et engagement continus au PEC. Il a fait mention d'un avenir difficile pour ce qui est de l'état du FAS et a demandé aux délégués de maintenir leurs engagements à verser leurs contributions dans les délais prévus afin d'assurer la continuité du Secrétariat du PEC et ses réussites en matière de mise en oeuvre des programmes.

131. L'observateur de l'Association pour la défense de l'environnement de la Dominique a fait une déclaration au nom de sa propre organisation et des autres organisations non-gouvernementales (ONG) présentes à la Réunion. Dans sa déclaration, l'observateur a exprimé sa gratitude au Secrétariat d'inviter la participation des ONG et de la transparence des débats. L'observateur a reconnu l'importance de la réussite dans la mise en œuvre du Protocole SPAW et a préconisé ses ratification et adhésion sans réserves ou amendements futurs. Il a exprimé ses espoirs en ce qui concerne l'entrée en vigueur du Protocole au début de l'année 2000 et a souhaité que la Première réunion des Parties soit tenue en même temps que la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention.
132. Les délégués ont exprimé leur gratitude envers le Secrétariat et les chargés de programmes de la Réunion pour leur dévouement à l'achèvement dans le temps imparti, d'un ordre du jour ambitieux.
133. La Réunion a été clôturée par Franklin McDonald, Président de la Réunion, et par le Secrétariat le 18 février 2000 à 22h00.

ANNEX I/ANNEXE I/ANEXO I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES

ARUBA/ARUBA/ARUBA

- * Elton **LIOE-A-TJAM**
Ministry of Justice and Public Works
Directorate of Housing, Physical Development
And Environment (VROM)
Director
Caya G.F. Croes #90
Oranjestad, Aruba
Tel.: (297) 832-345
Fax.: (297) 832-342
Email: vromaua.dir@setarnet.aw

BAHAMAS/BAHAMAS/BAHAMAS

- * Carlton **SMITH**
Ministry of Health
Department of Environmental Health
Chief Health Inspector
P. O. Box N.3729
Nassau, Bahamas

Tel.: (242) 322493
Fax.: (242) 322-3607
Email: csmith@dens.bs

-
- * Head of Delegation/Chef de délégation/Jefe de Delegación
 - ** Alternate Head of Delegation/Chef adjoint de délégation/Jefe Alterno de Delegación

BARBADOS/BARBADOS/BARBADOS

* Leo **BREWSTER**
Deputy Director
Coastal Zone Management Unit
Oistins, Christ Church
Barbados

Tel.: (246) 458-5930/34/45

Fax.: (246) 428-6023

Email: lbrewster@coastal.gov.bb

BELIZE/BELIZE/BELICE

* Beverly **WADE**
Coastal Zone Management Authority/Institute
Reef Biologist
8 St. Mark Street
Belize City, Belize

Tel.: (501) 230-719

Fax.: (501) 235-738

Email: czmbze@bti.net

COLOMBIA/COLOMBIE/COLOMBIA

** Maria Cristina **CARDENAS FISCHER**
Asesora de la Dirección General de Organismos Multilaterales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calle 10 No. 5-51
Santa Fe de Bogota, Colombia

Tel.: (571) 281-5977

Fax.: (571) 334-5640

Email: pmambienc@minrext.gov.co

Saulo **TAMAYO FERNANDEZ**
Naval Atache
Embassy of Colombia
53 Knutsford Blvd., 4th. fl.
Victoria Mutual Bldg.
Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 920-8018
Fax.: (876) 968-0577
Email: agregam@cwjamaica.com

COSTA RICA/COSTA RICA/COSTA RICA

* Ricardo **MENESES ORELLANA**
Asistente Ejecutivo del Director General del
Sistema Nacional de Areas de Conservación
Ministerio de Ambiente y Energía
Apdo. 10104
San José 1000, Costa Rica

Tel.: (506) 283-7580
Fax.: (506) 283-7118
Email: rmeneses@ns.minae.go.cr

CUBA/CUBA/CUBA

* Jorge M. **GARCIA**
Director, Centro de Información, Gestión y
Educación Ambiental (CIGEA)
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
18A No. 4114 e/41 y 47
Playa 11300
La Habana, Cuba

Tel.: (53-7) 29 6014
Fax.: (53-7) 24 9031
Email: jmurio@unepnet.inf.cu

Manuel **ALEPUZ**
Director General
CIMAB
AP. Postal 17024
La Habana, Cuba

Tel.: (537) 621-557
Fax.: (537)
Email: cimab@transnet.cu

Antonio **VILLASOL NUNEZ**
Director
CIMAB
Fca. Tiscornia, Carretera del Asilo s/n
Casablanca
La Habana, Cuba

Tel.: (537) 62 43 87
Fax.: (537) 33 96 81/33 82 50
Email: cimab@transnet.cu

DOMINICA/DOMINICA/DOMINICA

* Harold **GUISTE**
Senior Fisheries Officer (Ag.)
Ministry of Agriculture & Environment
Fisheries Division
Bay Front
Roseau, Commonwealth of Dominica

Tel.: (767) 448-0140
Fax.: (767) 448-0140
Email: cfra@cwdom.dm

FRANCE/FRANCE/FRANCIA

* **Alain PELOUX**
Secrétaire principal des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
75.007 Paris, France

Tel.: (33-1) 43 17 44 42
Fax.: (33-1) 43 17 50 85
Email: alain.peloux@diplomatie.fr

** **Philippe MAIRE**
Chef du Bureau de la Prévention et Protection
Maritime
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
20, Avenue de Ségur
75302 Paris, France

Tel.: (33-1) 42 19 12 65
Fax.: (33-1) 42 19 12 69
Email: philippe.maire@environnement.gouv.fr

Bernard DOMENJOURD
Directeur
CAR/RAC
B.P. 105
97102 Basse-Terre
Guadeloupe

Tel.: (590) 41 04 51
Fax.: (590) 41 04 62
Email: bernarddomenjoud@hotmail.com

GRENADA/GRENADA/GRANADA

* Paul E. **PHILLIP**
Fisheries Officer I
Ministry of Agriculture
Fisheries Division
Ministerial Complex, Botanical Gardens
Tanteen, St. George's
Grenada

Tel.: (473) 440-3831/3814

Fax.: (473) 440-6613

Email: grenfish@caribsurf.com

GUYANA/GUYANA/GUYANA

* Sheranne **WICKHAM**
Special Projects Co-ordinator
Environmental Protection Agency
1 AST Building, University Campus
Turkeyen, Greater Georgetown
Guyana

Tel.: (592) 22 5784

Fax.: (592) 22 2442

Email: Shercla@yahoo.co.uk.

HAITI/HAITI/HAITI

* Daniel **BRISARD**
Directeur General
Ministère de l'Environnement
181 Haut Turgeau
Port-au-Prince, Haiti

Tel.: (509) 245 0635

Fax.: (509) 245 7360

Email: helliotamilcar@hotmail.com

Helliot AMILCAR
Ministère de l'Environnement
181 Haut Turgeau
Port-au-Prince, Haiti

Tel.: (509) 245-0635
Fax.: (509) 245 7360
Email: helliotamilcar@hotmail.com

JAMAICA/JAMAIQUE/JAMAICA

Franklin McDONALD
Executive Director
Natural Resources Conservation Authority (NRCA)
10 Caledonia Avenue
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 754-7526
Fax.: (876) 754-7594
Email: fmcdonald@igl.org

Mearle BARRETT
Deputy Executive Director
Natural Resources Conservation Authority (NRCA)
10 Caledonia Avenue
Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 754f-7557
Fax.: (876) 754-7599
Email: mbarrett@nrca.org

Lemuel BRADY
Director of Environmental Health
Ministry of Health
2-4 King Street
Old Oceana Complex
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 967-1100-4, Ext. 2233, 2234

Leonie **BARNABY**
Senior Director
Ministry of Environment and Housing
2 Hagley Park Road
Kingston 10, Jamaica

Tel.: (876) 926-1590
Fax.: (876) 920-7267
Email: nrcareg@infochan.com

Yvette **STRONG**
Senior Director
Natural Resources Conservation Authority (NRCA)
10 Caledonia Avenue
Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 754-7570

Anastasia **CALNICK**
Director, Environmental Protection
Ministry of Environment & Housing
2 Hagley Park Road
Kingston 10, Jamaica

Tel.: (876) 926-1590, Ext. 2412
Fax.: (876) 920-7267

Carole **EXCELL**
Legal Officer
Natural Resources Conservation Agency (NRCA)
10 Caledonia Avenue
Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 908-3313
Email: nrcallegal@hotmail.com

Kenneth AUGIER
Legal Officer
Attorney General's Chambers
79 Barry Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-6140
Fax.: (876) 922-5109
Email: htu@cwjamaica.com

Marc HARRISON
Crown Counsel
Attorney General's Chambers
79 Barry Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-6140-7
Fax.: (876) 922-5109

Peter BRADY
Director General
Maritime Authority of Jamaica
40 Knutsford Blvd.
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 754-7260
Fax.: (876) 754-7265
Email: htu@cwjamaica.com

Michael RODRIGUEZ
Executive Director
Jamaica Maritime Institute
Palisadoes Park
P. O. Box 8081, C.S.O.
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 924-8176
Fax.: (876) 924-8158
Email: mrodriguez@jmi.edu.jm

Bertrand SMITH
Director, Legal Affairs
Maritime Authority of Jamaica
40 Knutsford Boulevard
Kingston 6, Jamaica

Tel.: (876) 754-7260
Fax.: (876) 754-7256
Email: Bertrandsmith@hotmail.com

Norma TAYLOR ROBERTS
Director, Marine & Aviation Affairs
Ministry of Foreign Affairs & Foreign Trade
21 Dominica Drive
Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 920-1404
Email: mardnfaftjamaica.com

Elaine FISHER
Chair
Biodiversity Strategy & Action Plan Committee
c/o 22L Old Hope Road
Kingston 5, Jamaica

Email: efishjam@infochan.com

MEXICO/MEXIQUE/MEXICO

Luz Maria ORTIZ
Directora de Asuntos Multilaterales
Coordinación de Asuntos Internacionales
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales
Y Pesca (SEMARNAP)
Periferico Sur 4209, Piso 6
Jardines en la Montaña
Mexico, C.P. 14430

Tel.: (525) 620-0652
Fax.: (525) 628-0653
Email: lordiz@semarnap.gob.mx

Maria Elena **FLORES**
Subdirectora para Asuntos Ambientales Regionales,
Dirección General de Medio Ambiente y
Recursos Naturales
Secretaría de Relaciones Exteriores
Av. Flores Magón No.1, Piso 4
México, D.F., México, C.P. 06995

Tel.: (525) 583-6929,327-3030

Fax.: (525) 117-4251

Email: mflores@sre.gob.mx

MONTSERRAT/MONTSERRAT/MONTSERRAT

* Melissa O.V. **O'GARRO**
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Lands, Housing & the Environment
P. O. Box 272
Brades, Montserrat

Tel.: (664) 491-2546

Fax.: (664) 491-9275

Email: mnifish@candw.ag

NETHERLANDS ANTILLES/ANTILLES NEERLANDAISES/ANTILLAS NEERLANDESAS

Maurice **ADRIAENS**
Minister of Traffic and Telecommunications
Government of the Netherlands Antilles
Fort Amsterdam
Curaçao, Netherlands Antilles

Tel.: (599-9) 463-0485

Fax.: (599-9) 465-5751

Email: adriaens@attglobal.net

Richard **BRITT**
Head of Department
Department of Shipping and Maritime Affairs
Pletteryweg z/n
Curaçao, Netherlands Antilles

Tel.: (599-9) 461-2361
Fax.: (599-9) 461-2964
Email: sina@curinfo.an

Letitia **BUTH**
Environment Policy Co-ordinator
Government of the Netherlands Antilles
Dept. of Public Health & Environmental Hygiene
Environmental Section
Heelsumstraat z/n
Curaçao, Netherlands Antilles

Tel.: (599-9) 465-5300
Fax.: (599-9) 461-2154
Email: milvomil@cura.net

Louise de **BODE-OLTON**
Head of Treaties Division
Government of the Netherlands Antilles
Foreign Relations Bureau
Port Amsterdam 4, Curaçao
Netherlands Antilles

Tel.: (599-9) 461-3933
Email: bblavejara@curinfo.an

Ben **KOMPROE**
Secretary
Ministry of Traffic and Communication
Fort Amsterdam 17
Willemstad, Curaçao
Netherlands Antilles

Tel.: (599-9) 463-0405 Ext. 434
Fax.: (599-9) 465-5751

Folkert **POST**
Director, Water Management & Pollution Control Unit
Ministry of Transport, Public Works and Water Management
Koopmansstraat 1
P. O. Box 5807
2280 HV Rijswijk
The Netherlands

Tel.: (31-70) 336 66 13
Fax.: (31-70) 390 06 91/319 42 38
Email: f.m.post@dnz.rws.minvenw.nl

NICARAGUA/NICARAGUA/NICARAGUA

* Liza Ivanova **GONZALEZ**
Especialista en Biodiversidad Marino Costera
Ministerio del Ambiente y Recursos Naturales
Km 12 1/2 Carretera Norte
Managua, Nicaragua

Tel.: (505-2) 263-2830, Ext. 221, 222
Fax.: (505-2) 233-1173
Email: denac@tnx.com.ni

ST. KITTS & NEVIS/ST. KITTS ET NEVIS/ST. KITTS Y NEVIS

Randolph **EDMEAD**
Environmental Officer
Department of Environment
Pelican Mall, Bay Road
Basseterre, St. Kitts & Nevis

Tel.: (869) 465-4040

ST. LUCIA/STE. LUCIE/SANTA LUCIA

- * Anita **JAMES**
Officer-in-Charge
Department of Environment
Ministry of Agriculture, Fisheries, Forestry & Environment
Ministry of Agriculture
Waterfront Buildings
Castries, St. Lucia
- Tel.: (758) 45 02484
Fax.: (758) 45 02058
Email: deptenviro@slu.maffe.org

SURINAME/SURINAME/SURINAME

- * Ewald **LEEFLANG**
Member of Board
National Institute for Environment & Development
Flustraet 35
Paramaribo, Suriname
- Tel.: (597) 431130
Fax.: (597) 430770
Email: Nimos@sr.net

TRINIDAD AND TOBAGO/TRINITE-ET-TOBAGO/TRINIDAD Y TABAGO

- * Vincent **MOE**
Adviser to the Minister of the Environment
Ministry of the Environment
Level 16, Eric Williams Finance Building
Independence Square
Port-of-Spain, Trinidad and Tobago
- Tel.: (868) 625-6656
Fax.: (868) 625-1585
Email: pcu@wow.net

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/REINO UNIDO

* Edward **STROUTS**
Solicitor
Environment Agency
Manley House
Exeter EX2 7LQ, England

Tel.: (0) 1392 444 000
Fax.: (0) 1392 442-112
Email: edward.strouts@environment-agency.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

* Frank **OSTRANDER**
International Relations Officer
U. S. Department of State
OES/OA Room 580-S
Washington, D. C., U.S.A.

Tel.: (202) 647-3879
Fax.: (202) 647-9099
Email: ostranderfw@state.gov

** Arthur **PATERSON**
International Affairs Specialist
1305 East-West Highway
Silver Spring, MD
U.S.A.

Tel.: (301) 713-3078 Ext. 112
Fax.: (301) 713-4263
Email: Arthur.E.Paterson@noaa.gov

Nancy **DAVES**
CITES Co-ordinator
National Marine Fisheries Service
1315 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910
U.S.A.

Tel.: (301) 713-2319 Ext. 143

Fax.: (301) 713-0376

Email: nancy.daves@noaa.gov

Kathleen **HURLD**
Office of Water
Environmental Protection Specialist
U.S. Environmental Protection Agency (EPA)
Ariel Rios Building
1200 Pennsylvania Ave., N.W. (4504F)
Washington, D. C. 20460
U.S.A.

Tel.: (202) 260-9134

Fax.: (202) 260-9920

Email: hurld.kathleen@epa.gov

LaVerne **RAGSTER**
Senior Vice President and Provost
University of the Virgin Islands
2 John Brewer's Bay
St. Thomas, U.S.V.I 00802

Tel.: (340) 693-1201/1200

Fax.: (340) 693-1205

Email: lrage@uvi.edu

VENEZUELA/VENEZUELA/VENEZUELA

* Jean-Francois **PULVENIS**
Director de Fronteras Terrestres y Marítimas
Ministerio de Relaciones Exteriores
Torre M.R.E, Piso 13, Esq. Carmelitas
Caracas, Venezuela

Tel.: (58-2) 862-8886
Fax.: (58-2) 860-9372
Email: dgsftm@mre.gov.ve/ jean.f.pulvenis@excite.com

** Aura V. **LAYA RUBIN**
Directora de Calidad de Aguas
Ministerio del Ambiente
Centro Simon Bolivar
Torre Sur, Piso 28
Caracas, D.F. 10.10, Venezuela

Tel.: (58-2) 408-1391
Fax.: (58-2) 481-0236
Email: odepri@marnr.gov.com

Pedro **DELFIN**
Director de Ordenación del Territorio
Ministerio del Ambiente
Torre Sur C.S.B., Piso 9, El Silencio
Caracas, D.F. 10.10, Venezuela

Tel.: (58-2) 408-1037
Fax.: (58-2) 483-6118
Email: dot@marnr.gov.ve

Santos **VALERO RUBIN**
Agregado Tecnológico
Ministerio de Relaciones Exteriores
División de Fronteras Marítimas
Torre M.R.E, Piso 13
Esquina de Carmelitas
Caracas, Venezuela

Tel.: (58-2) 862-0332
Fax.: (58-2) 806-9372
Email: santosvalero@yahoo.com

Ileana del Carmen **VILLALOBOS PEDROZO**
Directora de Asuntos Internacionales
Ministerio del Ambiente Y DE LOS Recursos Naturales
Torre Sur, Piso 18, C.S.B.
El Silencio
Caracas, Venezuela

Tel.: (58-2) 408-1230/481-1473
Fax.: (58-2) 483-2445
Email: odepri@marnr.gov.com/ ivillalobos@cantv.net

OBSERVERS/OBSERVATEURS/OBSERVADORES

**UNITED NATIONS/SPECIALIZED AGENCIES/INTERGOVERNMENTAL AND
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

**NATIONS UNIES/AGENCES SPECIALISEES/ORGANISATIONS
INTERGOUVERNMENTALES ET NON GOUVERNMENTALES**

**NACIONES UNIDAS/ORGANISMOS ESPECIALIZADOS/ORGANIZACIONES
INTERGUBERNMENTALES Y NO GUBERNAMENTALES**

BIRDLIFE JAMAICA

Catherine **LEVY**
President
Birdlife Jamaica
2 Starlight Avenue
Kingston 6, Jamaica

Tel.: (876) 927-8444
Fax.: (876) 978-3243
Email: birdlifeja@yahoo.com

Peter **VOGEL**
Programme/Policy Officer
3 Starlight Avenue
Kingston 6, Jamaica

Tel.: (876) 927-8444
Fax.: (876) 927-8444

CARIBBEAN NATURAL RESOURCES INSTITUTE (CANARI)

Tighe **GEOGHEGAN**
Associate Director
1113 Strand Street
Christiansted
St. Croix, USVI 00820

Tel.: (340) 773-9854
Fax.: (340) 773-5770
Email: canari@islands.vi

CARICOM SECRETARIAT/LE SECRÉTARIAT DE LA CARICOM/LA SECRETARIA DE CARICOM

Anya **THOMAS**
Project Officer, Sustainable Development
CARICOM Secretariat
P. O. Box 10827
Georgetown, Guyana

Tel.: (592-2) 52961-5
Fax.: (592-2) 74537
Email: anya@caricom.org

DOMINICA CONSERATION ASSOCIATION (DCA)

Henry **SHILLINGFORD**
Director
Dominica Conservation Association
2 Bath Road
Roseau, Dominica

Tel.: (767) 448-4098
Email: domcana@cwdom.dm

EARTHVOICE/MONITOR INTERNATIONAL

Randy **BELCHER-TORRES**
Senior Advisor
Earthvoice/Monitor International
2100 L. Street, N.W.
Washington, D. C. 20035
U.S.A.

Tel.: (202) 778-6149
Fax.: (202) 778-6134
Email: rbelcher-torres@earthvoice.org

EASTERN CARIBBEAN CETACEAN NETWORK

Nathalie **WARD**
Director
Eastern Caribbean Cetacean Network
P. O. Box 573
Woods Hole, MA. 02543
U.S.A.

or P. O. Box 5
Bequia, St. Vincent

Tel.: (508) 548-3313
Fax.: (508) 548-3317
Email: nward@mbl.edu

EUROPEAN UNION/UNION EUROPEENNE/UNION EUROPEA

Johannes **LANCEE**
Environmental Advisor
European Commission in Barbados
Hastings, Christ Church
Barbados

Tel.: (246) 427-4362 Ext. 227

EUROPEAN COMMISSION/COMMISSION EUROPEENNE/COMISION EUROPEA

Rainer **SCHIERHORST**
Development Adviser
European Commission
8 Olivier Road
Kingston , Jamaica

Tel.: (876) 924-6333
Fax.: (876) 924-6339
Email: endeijam@wtjam.net

GREENPEACE INTERNATIONAL - THIRD MILLENNIUM FOUNDATION

David McTAGGART
Hon. Chair - Chair
Paciano P.G. 06060

Tel.: 39.075830351
Fax.: 39.075830
Email: 3hf@3hf.org

HUMANE SOCIETY OF THE UNITED STATES

Cristobel BLOCK
Special Counsel to the U.N. & Treaties Dept.
Humane Society of the United States
Gaithersburg, MD 20879
U.S.A.

Tel.: (301) 258-3106
Fax.: (301) 258-3077
Email: kblock@hrs.org

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)

Jean Claude **SAINLOS**
Senior Deputy Director
Sub-division for Pollution response and
T.C. Coordination
Marine Environment Division
International Maritime Organization (IMO)
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
United Kingdom

Tel.: (44) 20 758 731 42
Fax.: (44) 20 758 732 10
Email: jcsanlos@imo.org

Patrick **KEANE**
Senior Consultant
IMO-REMPEITC-Carib
Royal Gardens 5, Matancia
Willemstad, Curaçao
Netherlands Antilles

Tel.: (5999) 461-4012
Fax.: (5999) 461-1996

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE (IFAW)

Carole **CARLSON**
Senior Marine Biologist
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
25 Nickerson Street
Princeton, MA 02857
U.S.A.

Tel.: (508) 487-0374
Email: ccarlson@ifaw.org

MONITOR INTERNATIONAL (M.I.)

David Reid **BARKER**
President
Monitor International
300 State Street
Annapolis, MD 21403
U.S. A.

Tel.: (410) 268-5155
Fax.: (410) 268-8788
Email: drbarker@monitorinternational.org

Jan **HARTKE**
Chairman
Monitor International
2100 L Street, N.W.
Washington, D. C. 20035

Tel.: (202) 778-6149
Fax.: (202) 778-6134
Email: jhartke@earthvoice.org

**ORGANIZATION OF EASTERN CARIBBEAN STATES/NATURAL RESOURCES
MANAGEMENT UNIT(OECS-NRMU)**

David **POPO**

Programme Leader - Watershed Management

Organization of Eastern Caribbean States

OECS-NRMU

P. O. Box 1383

Castries, St. Lucia

Tel.: (758) 452-1847

Fax.: (758) 452-2194

Email: oeccnr@candw.lc

RAMSAR CONVENTION

Sheriff **FAIZOOL**

Ramsar

Member of Standing Committee

Rue Mauverney 28

CH-1196

Gland, Switzerland

Tel.: (868) 628-4007/(41-22) 999-0170

Fax.: (868) 628-5503/(41-22) 999-0169

Email: forestry@tstt.net.tt

Sfaizool@tstt.net.tt

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY INFORMATION AND TRAINING
CENTRE CARIBBEAN (REMPEITC-CARIB)**

Louis **VAN SCHAİK**
Senior Consultant
REMPEITC-Carib
Pletterijweg z/n
Willemstad, Curaçao
Netherlands Antilles

Tel.: (5999) 461-4012
Fax.: (5999) 461-1996/2964
Email: imoctr@ibm.net
Home Page: <http://www.curbiz.com/rempeitc>

SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT CO-OPERATION AGENCY (SIDA)

Kent **BLOM**
Special Marine Adviser
Swedish Int'l. Development Co-operation Agency (SIDA)
Sveavägen 20
10525 Stockholm
Sweden

Tel.: (468) 698-5000
Fax.: (468) 698-5653
Email: kent.blom@sida.se

**SWEDISH CENTRE FOR COASTAL DEVELOPMENT & MANAGEMENT OF
AQUATIC RESOURCES (SWEDMAR)**

Lars **JOHANSSON**
Director
SWEDMAR
P. O. Box 423
SE-40126 Göthenborg
Sweden

Tel.: (46-31) 743-0300
Fax.: (46-31) 743-0445
Email: swedmar@fiskeriverket.se

THE NATURE CONSERVANCY (TNC)

Randall **CURTIS**

Director of Conservation, Finance & Policy

The Nature Conservancy

4245 N. Fairfax Drive

U.S.A.

Tel.: (703) 841-4864

Fax.: (703) 841-4880

Email: rkcurtis@tnc.org

Gina **GREEN**

Director of Caribbean Division

The Nature Conservancy

4245 N. Fairfax Drive

U.S.A.

Tel.: (703) 841-4865

Fax.: (703) 841-4880

Email: ggreen@tnc.org

Terry **WILLIAMS**

Programme Director

The Nature Conservancy

19 Dumbarton Road

Kingston 10, Jamaica

Tel.: (876) 509-3726

Email: terrencew@cwjamaica.com

Twilliams@tnc.org

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT (USAID)

Howard **BATSON**

Director, Office of the Environment

USAID - Jamaica

2 Haining Road

Kingston 5, Jamaica

Tel.: (876) 926-3781-3

Fax.: (876) 929-9944

Email: hbatson@usaid.gov

SECRETARIAT/SECRETARIAT/SECRETARIA

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (DEC)/PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (DEC)/PROGRAMA DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE (DEC)**

Jorge **ILLUECA**
Assistant Executive Director
Division of Environmental Conventions (DEC)
United Nations Office in Nairobi (UNON)
Gigiri Estate
Nairobi, Kenya

Tel.: (254-2) 624 011
Fax.: (254-2) 624 300
Email: jorge.illueca@unep.org

Nelson **ANDRADE COLMENARES**
Co-ordinator
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292
Email: uneprcuja@cwjamaica.com
Internet: <http://www.cep.unep.org/>

Timothy **KASTEN**
Programme Officer - AMEP
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292
Email: tjk.uneprcuja@cwjamaica.com

Alessandra **VANZELLA-KHOURI**
Programme Officer - SPAW
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292
Email: avk.uneprcuja@cwjamaica.com

Jorge **FLORES**
Administrative Officer
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292
Email: jflores.uneprcuja@cwjamaica.com

Jöhan **BÄVERBRANDT**
Legal Officer
UNEP/ELI
Gigiri Estate
Nairobi, Kenya
Email: johan.baverbrant@unep.org

Marjo **VIERROS**
Consultant to CEP
Rosenthal School of Marine & Atmospheric Science
University of Miami
Geology and Physics
4600 Rickenbacker Causeway
Miami, FL 33149-1098
USA

Tel.: (305) 361-4663
Fax.: (305) 361-4632
Email: mvierros@hotmail.com

Nancy **ODEH**
Consultant
UNEP/CAR-RCU
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9292
Fax.: (876)922-9292

Lesma **LEVY**
Administrative Assistant, Personnel
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292
Email: uneprcuja@cwjamaica.com

Coral **PORTILLO**
Bilingual Secretary
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292

Shawna **BYFIELD**
Secretary
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9
Fax.: (876) 922-9292

Brenda L. **DEWDNEY**
Bilingual Secretary
United Nations Environment Programme
Caribbean Environment Programme
Regional Co-ordinating Unit (UNEP-CAR/RCU)
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica

Tel.: (876) 922-9267-9

Fax.: (876) 922-9292

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME-REGIONAL OFFICE FOR
LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (UNEP/ROLAC)/PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT-OFFICE REGIONAL POUR
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (PNUE/ORPALC)/PROGRAMA DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE-OFICINA REGIONAL PARA
AMERICA LATINA Y EL CARIBE (PNUMA/ORPALC)**

Ricardo Arsenio **SANCHEZ SOSA**
Director y Representante Regional
PNUMA-ORPALC
Virreyes 155, Lomas Virreyes CP 11000
Mexico, D.F., Mexico

Tel.: (525) 520-4000

Fax.: (525) 202-0950

Email: rolac@rolac.unep.mx

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - (a) Règlement intérieur
 - (b) Election du bureau
 - (c) Organisation des travaux
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes
5. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (1997-1999)
6. Stratégie pour la durabilité financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes
7. Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2000-2004
8. Centres Régionaux d'Activités du Programme pour l'environnement des Caraïbes
9. Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2000-2001
10. Election des membres du Comité de surveillance et Bureau des Parties contractantes pour la période 2000-2001
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport de la réunion
13. Clôture de la réunion

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

UNEP(DEC)/CAR IG.17/1	Ordre du jour
UNEP(DEC)/CAR IG.17/2	Ordre du jour annoté
UNEP(DEC)/CAR IG.17/3	Report of the Chairperson of the Monitoring Committee and President of the Bureau of the Contracting Parties (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/4	Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (1997-1999)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/4 rév.1	Report of the Executive Director of UNEP on the Implementation of the Caribbean Environment Programme (1997-1999) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/5	Rapport de la Neuvième réunion inter-gouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Sixième réunion des Parties contractantes a la Convention Carthagène, Kingston, 14-18 février 2000
UNEP(DEC)/CAR IG.17/6	Proposition de projet du Règlement intérieur du Conseil du PEC lors de la convocation de réunions et conférences dans le cadre du Plan d'action pour l'environnement des Caraïbes et des Réunions et conférences des Parties Contractantes a la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région de Caraïbes et de ses protocoles annexes
UNEP(DEC)/CAR IG.17/7	Proposition de règles financières pour la convention de Carthagène et pour le programme pour l'environnement des Caraïbes et le règlement intérieur pour le fonds d'affectation spéciale
UNEP(DEC)/CAR IG.17/8	Stratégie pour la durabilité financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes

UNEP(DEC)/CAR IG.17/9	Stratégie pour le paiement des arriérés au Fonds d'affectation spéciale
UNEP(DEC)/CAR IG.17/10	Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2000-2004
UNEP(DEC)/CAR IG.17/10 rév.1 d'annexe I	Strategy for the Development of the Caribbean Environment Programme 2000 - 2004 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/11	Centres Régionales d'Activité pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR IG.17/12	Documentation de base pour discussion sur un projet de stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2000-2001)

UUUUUUDocuments d'Information

UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.1	Liste des documents
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.2	Liste des participants
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.3	États des coûts de soutien du PNUE (13%)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.4	Summary of Report on the joint UNEP/USAID Caribbean Environmental Network (CEN) Project. Accomplishments and Recommendations (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5	Evaluation juridique des questions de "compatibilité" entre le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) à la Convention de Carthagena de Indias et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
UNEP(DEC)/CARIG.17/ INF.5 Add.1	Comments of the United States on SPAW/CITES Compatibility Issues (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CARIG.17/INF.6	International Trade in Species Listed in both the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) and the Convention on

International Trade in Endangered Species (CITES)
(anglais seulement)

UNEP(DEC)/CARIG.17/INF.8

Présentation du CAR/SPAW

UNEP(DEC)/CAR WG.22/5

Rapport de la Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Havane, 3-6 août 1999

UNEP(WATER)/CAR IG.14/6

Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 1998 - 1999

UNEP(WATER)/CAR IG.14/7

Rapport de la Douzième réunion du Comité de surveillance sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Kingston, du 9 au 12 juin 1997 (anglais et espagnol seulement)

UNEP(WATER)/CAR IG.13/8

Rapport de la Huitième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Kingston, du 9 au 13 décembre 1996

UNEP(WATER)/CAR WG.22/INF.5

Funding Protected Areas in the Wider Caribbean: A guide for Managers and Conservation Organisations (anglais et espagnol seulement)

UNEP(WATER)/CAR WG.22/INF.7

Les Mammifères Marins de la Région des Caraïbes
Bilan de leur Etat de Conservation

Documents de Référence

UNEP, 1983a

Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Rapports et Etudes du PNUE sur les mers régionales, No. 26

UNEP, 1983b	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, et Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes
UNEP/GC/3/Rev.3, 1988	Règlements intérieur du Conseil d'Administration du PNUE
UNEP, 1990a	Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des No. 5
UNEP, 1990b	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
UNEP, 1999	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption du Protocole relatif à la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre dans la région des Caraïbes
UNEP, 1996	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, July 1999 (anglais seulement)
ICRI, 1996	International Coral Reef Initiative. Report to the United Nations Commission on Sustainable Développement (anglais seulement)

ANNEXE IV

DECISIONS DE LA REUNION

Les participants à la Réunion :

Prenant en considération le Rapport du Directeur exécutif (UNEP(DEC)/CAR IG.17.4) sur l'état des projets et des activités en cours, des dispositions institutionnelles et financières, des accords juridiques ainsi que des objectifs de la Réunion;

Notant les recommandations de la Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (UNEP(WATER)/CAR WG.22/5);

Ayant examiné la stratégie pour la durabilité financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.17/8), la stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période 2000 - 2004 (UNEP(DEC)/CAR IG.17/10. Rev. 1, et la Proposition des plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2000-20001 (UNEP(DEC)/CAR IG.17/12),

Décident :

1. **de sanctionner** l'approche globale de la "Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2000-2004", et de demander au Secrétariat de préparer un document reflétant les apports et les résultats des débats poursuivis lors de la présente Réunion, et de le soumettre à l'examen des participants de la Treizième Réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes;
2. **de reporter** les discussions détaillées portant sur le projet de proposition du règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Convention de Carthagène, ainsi que les projets précédents (UNEP(OCA)/CAR IG.12/7) à la Treizième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes et **demandent** que la Réunion fasse part des recommandations appropriées à la Dixième réunion intergouvernementale du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Septième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène;
3. **de demander** au Secrétariat d'élaborer, en consultation avec les gouvernements, des propositions concrètes pour la révision de la proposition de Règles financières du Fonds d'affectation spéciale, et des projets précédents (UNEP(OCA)/CAR IG.12/7), ainsi que d'établir un barème rationnel et équitable pour déterminer les contributions ordinaires et pour l'adoption des règles financières mentionnées à l'Article 20 de la Convention de Carthagène, en vue d'être soumises à la Treizième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes;

4. **de demander** aux Gouvernements participants et aux Parties contractantes de faire part au Secrétariat – le 30 juillet au plus tard – de leurs observations sur les Règles financières et le Projet de règlement intérieur, ainsi que les projets précédents de ces documents (UNEP(OCA)/CAR IG.12/7). **Ils demandent également** au Secrétariat de compiler et de distribuer ces observations aux Gouvernements participants et aux Parties contractantes de manière méthodique et interactive par courrier électronique, par télécopie ou par la poste, afin d'assurer les échanges variés d'idées avant la convocation de la Treizième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes;
5. **de demander** au Directeur exécutif du PNUE de prendre les mesures nécessaires pour prolonger le Fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2001;
6. **de demander** au Secrétariat de continuer à élaborer et à appliquer une stratégie créative visant à répondre à la nécessité de paiement rapide des contributions au FAS, comme le stipule la Huitième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène de décembre 1996. Cette stratégie devra inclure :
 - a) une demande à tous les gouvernements de verser promptement leurs contributions pour l'année 2000, ainsi que pour les années précédentes, y compris 1998 et 1999;
 - b) Des négociations entre le Secrétariat et les Gouvernements concernés devraient être amorcées et/ou continuées quant aux versements au FAS d'engagements remontant à la période 1996/1997 ; et
 - c) la mise en oeuvre d'autres mécanismes visant à résoudre le problème des arriérés au FAS pour cette période, tels que des contributions en nature, l'organisation d'ateliers par le pays, etc., en s'assurant néanmoins que de telles mesures ne compromettent le FAS en tant que source essentielle de fonds du FAS.
7. **d'encourager** vivement tous les Gouvernements à verser des contributions importantes au FAS dans les délais prévus, en vue de garantir la durabilité du Programme, se rappelant la situation critique du FAS et la nécessité d'assurer la survie du Programme;
8. **d'adopter** de façon provisoire, pour une période de 60 jours, le tableau indicatif du barème des contributions volontaires au FAS figurant à l'Appendice III du présent rapport ; d'inviter également les Gouvernements à informer sous 60 jours le Secrétariat de leur approbation ou du montant indicatif auquel ils se réfèrent et

d'indiquer en même temps les dates auxquelles les paiements pour les années 2000 et 2001 pourront être effectués ;

9. **de demander** au Secrétariat de facturer les Gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes selon les montants indiqués dans le tableau des contributions à titre indicatif au Fonds d'affectation spéciale figurant à l'Appendice III du présent Rapport, mais observent néanmoins que ces factures ne représentent pas une obligation légale à payer ce montant, ou tout autre, et que toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale sont volontaires ;
10. **de demander** au Secrétariat de faire rapport aux Gouvernements sur les résultats des activités susmentionnées de manière continue. De plus, le Secrétariat fera rapport à la Treizième réunion MONCOM et Dixième réunion intergouvernementale des projets réalisés;
11. **de souligner** l'importance suprême du Sous-programme pour l'Education, la formation et la sensibilisation (ETA) du Programme pour l'environnement des Caraïbes et demandent au Secrétariat de poursuivre les débats avec les gouvernements et partenaires intéressés en vue de rassembler les fonds nécessaires à sa mise en œuvre et **demandent également** au Secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail pour le sous-programme ETA, en reformulant une approche centrée sur l'assistance portée aux Protocoles et de présenter ce plan de travail à la Treizième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes;
12. **de demander** au Secrétariat de poursuivre le renforcement de ses communications avec les correspondants et **encouragent vivement** les gouvernements à maintenir des communications fréquentes avec le Secrétariat, afin que les échanges d'information soient nombreux et ouverts, notamment durant les périodes entre les réunions du Programme ;
13. **d'adopter** les recommandations de la Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (La Havane, Cuba, 3-6 août 1999), **de réaffirmer** le rôle prépondérant du Programme pour l'environnement des Caraïbes dans la coordination de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) dans la région et **de noter** que le PEC, dans son plan de travail pour la période 2000-2001, applique les objectifs de l'ICRI communs aux priorités du Programme SPAW;
14. **de souligner** auprès du Secrétariat qu'il convient mieux de convoquer la première réunion des Parties contractantes du Protocole SPAW dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur, conformément aux Articles 16 et 24.2 de la Convention de Carthagène et Article 23 du Protocole SPAW, et de noter la proposition du Gouvernement de Cuba d'en être le pays d'accueil ;

15. **d'accueillir** chaleureusement la proposition du gouvernement de Cuba pour la création d'un Centre d'activités régional (CAR) pour les sources terrestres de pollution marine dans la région des Caraïbes et d'autoriser le Secrétariat à amorcer des négociations avec le Gouvernement de Cuba dans le but de réviser la proposition afin d'y inclure *inter alia* des dispositions visant au renforcement institutionnel des institutions régionales existantes et des détails concernant les besoins administratifs et financiers ; et faire rapport à la Treizième réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes des progrès réalisés;
16. **d'encourager** les gouvernements à ratifier la Convention de Carthagène et ses Protocoles, y compris le Protocole SPAW et le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres aux fins d'assurer dès que possible leur entrée en vigueur;
17. **de sanctionner** l'approche globale des plan de travail et budget révisés du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2000-2001 tels qu'ils figurent dans l'énoncé et à l'Appendice I du présent Rapport. Les participants **demandent également** au Secrétariat de rassembler des fonds supplémentaires pour satisfaire à la totalité des demandes de la Coordination globale et coûts communs du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Le cas échéant, les participants **demandent** alors au Secrétariat d'affecter ces nouveaux fonds, ou de re-attribuer les fonds existants de manière à satisfaire aux demandes du Plan de travail pour la période biennale 2000-2001;
18. **de reconnaître** la contribution et la collaboration du Gouvernement de la Jamaïque pour avoir amélioré les conditions de travail de l'UCR/CAR du PNUE grâce à la remise à neuf de ses bureaux;
19. **de reconnaître** les avances réalisées par le Secrétariat en matière d'information électronique et **d'encourager** l'usage de ces nouveaux moyens pour améliorer les communications au sein des divers organes intergouvernementaux du programme, ainsi qu'entre eux, et **de demander** notamment que tous les documents des réunions soient à l'avenir accessibles sur le site Web du PEC avant les réunions;
20. **de reconnaître** les efforts considérables que le Secrétariat a réalisés pour consolider le Programme pour l'environnement des Caraïbes et les résultats obtenus dans des circonstances financières particulièrement difficiles;
21. **de reconnaître** avec appréciation le support continu au Programme du Gouvernement de la Suède par le biais de l'Agence de coopération suédoise pour le développement international, notamment pour leur promesse de fonds supplémentaires alloués au financement de projets pour les années 2000-2002 ;
22. **de reconnaître** la contribution du Gouvernement de la France, qui a vu l'ouverture le 1er janvier 2000 d'un Centre d'activités régional (CAR) en Guadeloupe pour le

Programme SPAW et de demander au Secrétariat de travailler en collaboration étroite avec le CAR pour identifier et mettre en œuvre les activités appropriées du Programme SPAW;

23. **d'accueillir** chaleureusement l'intention du Gouvernement de la France de détacher un cadre au CAR du REMPEITC-Carib pour les déversements d'hydrocarbures établi par la présente Réunion;
24. **de demander** aux gouvernements de soutenir de manière systématique, lors des forums concernés, le PEC; la Convention de Carthagène; ses Protocoles; et les décisions émanant des rencontres et des consultations entre les gouvernements, en vue d'améliorer la coordination et la coopération et d'éviter la duplication des efforts avec les autres programmes, initiatives et traités concernés;
25. **d'envoyer** une lettre au directeur exécutif du PNUE, signée par le Président du Comité de surveillance, indiquant la décision récente du Conseil d'administration de renforcer les Programmes des mers régionales, et les contraintes financières sous lesquelles opère le Programme pour l'environnement des Caraïbes, et de demander au Directeur exécutif d'apporter une aide financière au PEC et de l'assister en affectant au Secrétariat du PEC des postes de carrière détachés du Secrétariat du PNUE à Nairobi;
26. **d'exprimer** la solidarité de tous les Gouvernements participants et des Parties contractantes au peuple et au Gouvernement du Venezuela pour la tragique catastrophe naturelle qui les a touchés en décembre et **d'exhorter** les Gouvernements, le PNUE et les autres organisations à continuer d'apporter leur support à ce pays des Caraïbes ;
27. **de demander** au Secrétariat de formuler, en consultation avec les gouvernements, une approche stratégique pour évaluer la vulnérabilité des populations côtières et des ressources naturelles aux catastrophes naturelles et de déterminer ce qui pourrait être l'unique contribution du PEC à cet égard.

De plus, les participants à la Réunion :

CONSCIENTS de la nécessité de préserver l'environnement humain en général et le milieu marin en particulier ;

RECONNAISSANT le grave danger posé au milieu marin par les incidents de pollution par hydrocarbures impliquant des navires, les structures en mer, les ports maritimes et les installations de traitement du pétrole ;

SOUCIEUX de l'importance des mesures de précaution et de la prévention de la pollution par hydrocarbures et de la nécessité d'appliquer strictement les instruments internationaux existants en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution marine ;

SOUCIEUX AUSSI du fait que, dans le cas d'un incident de pollution par hydrocarbures, une action rapide et efficace est essentielle afin de minimiser les dommages qui pourraient résulter d'un tel incident ;

SOULIGNANT l'importance d'une préparation efficace pour lutter contre les incidents de pollution par hydrocarbures et le rôle important que jouent les industries maritimes et pétrolières à cet égard ;

RECONNAISSANT AUSSI l'importance d'une assistance mutuelle et d'une coopération internationale concernant les questions comprenant l'échange d'informations quant à la capacité des Etats et des Territoires à faire face aux incidents de pollution par hydrocarbures, la préparation de plans de contingence en cas de pollution par hydrocarbures, l'échange de rapports traitant d'incidents majeurs qui risquent d'affecter le milieu ou le littoral marins et les intérêts connexes des Etats et Territoires de la région des Caraïbes, et la recherche et le développement s'intéressant aux moyens de lutter contre la pollution par hydrocarbures dans le milieu marin ;

NOTANT que le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes désigne le PNUE, par le biais de l'Unité de coordination régionale, en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale, pour s'acquitter des fonctions et réaliser les activités mentionnées dans l'article 9 du Protocole ;

NOTANT EGALEMENT que la Convention sur l'état de préparation, de réponse et de coopération en cas de pollution par hydrocarbures, 1990 (OPRC 90) prévoit la coopération entre les gouvernements et les industries pétrolières et maritimes, notamment la Résolution 5 de la Conférence OPRC qui invite le Secrétaire Général de l'OMI, en consultation avec le Directeur Exécutif du PNUE, à s'adresser aux industries pétrolières et maritimes en vue d'encourager une coopération plus étendue visant à aider les pays en voie de développement à mettre en œuvre l'Article 6 de OPRC 90 ;

RAPPELANT la décision des participants à la Septième réunion intergouvernementale et Quatrième réunion des parties contractantes à la Convention de Carthage, Kingston, décembre 1994, qui acceptèrent à titre conditionnel la proposition des délégations des Pays-Bas, des Antilles Néerlandaises et des Etats-Unis, d'établir un Centre régional de formation, d'informations et d'intervention en cas de pollution marine pour la région des Caraïbes (REMPEITC-Carib) sur l'Ile de Curaçao, Antilles Néerlandaises, qui sous la direction de l'OMI réalisera les activités mentionnées à l'Article 9 du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures ;

RAPPELANT AUSSI que le projet de dispositions institutionnelles pour le REMPEITC-Carib a été discuté au cours de la Douzième réunion du Comité de surveillance sur le plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du bureau des parties contractantes à la Convention de Carthage. Les participants à la Réunion ont

recommandé que le projet de dispositions institutionnelles pour le REMPEITC-Carib soit transmis à la Neuvième réunion intergouvernementale et Cinquième réunion des parties contractantes afin d'y considérer son adoption ;

PRENANT EN CONSIDÉRATION le fait que, au cours de ses quatre années d'opération, le Centre a atteint plusieurs objectifs pour la région ; que les Parties contractantes ont exprimé leur soutien, ont reconnu les efforts et les résultats accomplis par le REMPEITC-Carib, ont indiqué qu'il devrait être considéré comme un excellent exemple de Centre d'activités régional (RAC) du Programme pour l'environnement des Caraïbes et ont fait des recommandations quant à l'institutionnalisation du Centre au sein du Programme pour l'environnement des Caraïbes ;

AYANT EXAMINÉ la proposition du Gouvernement des Antilles Néerlandaises de transformer le REMPEITC-Carib en un Centre d'activités régional relevant du Programme pour l'environnement des Caraïbes, d'accueillir gracieusement le Centre en fournissant des bureaux, du personnel, du matériel et de l'équipement pour le REMPEITC-Carib à Curaçao et d'assurer le financement de ses opérations et des dépenses courantes ; et

AYANT EGALEMENT EXAMINÉ la proposition faite par l'Unité de coordination régionale du PNUE et le Secrétariat de l'OMI d'établir un Centre d'activités régional pour les cas d'urgence de pollution marine et la création d'un Comité de direction REMPEITC ;

28. **Décident** :

- a) d'accepter l'offre gracieuse du Gouvernement des Antilles Néerlandaises de continuer à accueillir à Curaçao le Centre régional de formation, d'informations et d'intervention en cas de pollution marine (REMPEITC-Carib) et de fournir les structures nécessaires pour que le Centre puisse opérer comme centre d'activités régional relevant du Programme pour l'environnement des Caraïbes ;
- b) d'accepter la proposition d'établir le REMPEITC-Carib à Curaçao comme centre d'activités régional (RAC/REMPEITC-Carib) dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de créer un Comité de direction REMPEITC dans le but de fournir conseils et soutien aux activités effectuées par le Centre;
- c) d'adopter le mandat et les fonctions d'un Centre régional de formation, d'informations et d'intervention en cas de pollution marine pour la région des Caraïbes (RAC/REMPEITC-Carib) joint à la présente en Appendice II;
- d) d'adopter le mandat du Comité de direction REMPEITC joint à la présente en Appendice II;

- e) de demander à l'Unité de coordination régionale du PNUE, en coopération avec l'Organisation internationale maritime, de gérer et de superviser le fonctionnement du Centre conformément à l'Article 9 du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, pour le compte des Parties contractantes à la Convention de Carthagène et en collaboration avec le Comité de direction REMPEITC;
- f) d'inviter l'OMI à coopérer étroitement avec l'UCR/PNUE et le comité de direction REMPEITC conformément aux dispositions de l'Article 9 du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, et notamment, de fournir une aide et un soutien technique au fonctionnement et à la gestion du CAR/REMPEITC-Carib, étant entendu que le rôle que joue l'OMI dans l'exécution des fonctions et des responsabilités requises pour le Centre ne devra avoir aucune conséquence financière pour cette Organisation ou pour le CAR/REMPEITC-Carib ;
- g) que le CAR/REMPEITC-Carib deviendra opérationnel en tant que centre d'activités régional relevant du Programme pour l'environnement des Caraïbes après le 31 mai 2001, date d'expiration des dispositions présentes pour le REMPEITC, et suivant la signature d'un protocole d'accord concernant l'établissement, le fonctionnement et la gestion du CAR/REMPEITC-Carib, par le gouvernement des Antilles Néerlandaises et par le PNUE/UCR et l'OMI agissant pour le compte des Parties contractantes à la Convention de Carthagène;
- h) de demander à l'UCR/PNUE, agissant en collaboration avec l'OMI, de préparer et de signer un protocole d'accord avant juin 2001; de présenter à la prochaine réunion du Comité de surveillance un projet de programme et budget de travail qui sera mis en œuvre par le CAR/REMPEITC-Carib après mai 2001; et de présenter un rapport à la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène et par la suite, sur les activités et le financement du Centre;
- i) de demander aux pays membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes d'apporter leur soutien total au Centre en parrainant des experts et les frais encourus des opérations et des projets; et
- j) d'inviter les pays et organisations donateurs et les industries à apporter leur soutien au Centre en patronnant des experts et des projets.

De plus, les participants à la Réunion:

Ayant été convoqués à Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000 en vue de, *inter alia*, passer en revue les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période 1997-1999, ainsi que d'élaborer une stratégie pour la période 2000-2004 ;

Tenant compte du fait qu'une Conférence de plénipotentiaires convoquée à Orangeats, Aruba, a adopté, le 6 octobre 1999, le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes (Protocole) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention) ;

Rappelant notamment les Articles du Protocole sur la coopération et l'assistance (Art V), les mécanismes institutionnels (Art XIII) et le Comité consultatif scientifique et technique devant faire rapport aux Parties contractantes sur l'application du Protocole (Art. XIV) ; et

Reconnaissant la nécessité d'encourager des actions afin de faciliter la ratification du Protocole et sa mise en œuvre ;

29. **Décident** :

- a. d'inviter les Parties contractantes à la Convention de désigner, le plus tôt possible, un correspondant qui servira de liaison à l'Unité de coordination régionale du PNUE pour la Région des Caraïbes en ce qui concerne les aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole;
- b. de charger le Secrétariat de convoquer un groupe de travail *Ad Hoc* d'experts désignés par les gouvernements qui fera fonction de Comité consultatif scientifique et technique intérimaire sur les sources et les activités terrestres et les activités d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) se rapportant au Protocole, jusqu'à ce que ce dernier entre en vigueur ;
- c. d'inviter, par le biais du Secrétariat, à coordonner ce groupe de travail *Ad Hoc* avec les programmes concernés, *inter alia*, Global International Waters Assessment (GIWA) et le Bureau de coordination mondiale du GPA pour assurer la coordination des projets et des activités dans la région des Caraïbes afin d'éviter la duplicité d'efforts ; et
- d. de demander au groupe de travail *Ad Hoc* de présenter régulièrement un rapport à la Réunion intergouvernementale et à la Conférence des Parties.

ANNEXE V

